Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 15 Sfar 1442
2 Octobre 2020

N° 71

36ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2166**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2170**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **2175**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2176**
Avis aux créanciers..... **2183**
Convocations
Sociétés anonymes **2183**
Sociétés à responsabilité limitée..... **2185**
Autres sociétés **2186**
Divers
Avis au public..... **2187**
Rectificatifs **2188**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Avis

Duravit Tunisia

SA au capital 11 484 700 TND

Siège social : App A2 Résidence Molka, jardins du Lac, Lac II 1053 Tunis

Identifiant unique n° : 0765706 E

CNSS : N° : 167890-80

Suivant procès-verbal de conseil d'administration du 30/6/2020 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 17/7/2020 sous le n°20702869 Quittance n°M043854 dont une copie a été déposée au centre national du registre des entreprises en date du 9/9/2020 sous le n°202071005.

Il a été décidé ce qui suit :

- Accepter la démission de monsieur Thomas Braig en tant qu'administrateur avec effet le 1er juillet 2020

- Ne pas remplacer monsieur THOMAS BRAIG par un nouvel administrateur

- Accepter la démission de professeur FRANK RICHTER en sa qualité d'administrateur, de président du conseil avec effet le 1er juillet 2020

- Agréer la cession par professeur FRANK RICHTER de l'action de la société DURAVIT TUNISIA à Monsieur STEPHAN PATRICK TAHY

- Nommer Monsieur STEPHAN PATRICK TAHY administrateur à titre provisoire et un président du conseil d'administrateur à compter de 1er juillet 2020.

2020R02170SANB2

Avis aux actionnaires

Société NEAPOLIS IMMOBILIERE

Société anonyme

Au capital social de 4 500 000 DT

Siège social : Immeuble la Jarre - Nabeul

Identifiant unique : 0039749X

Il est porté à la connaissance des actionnaires que :

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire du 23/9/2020, il a été décidé une augmentation de capital de 3 300 000 DT en numéraire pour être porté de 4 500 000 DT à 7 800 000 DT par la création de 33 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de 100DT l'une majorée d'une prime d'émission de 8DT par nouvelle action, soit une prime d'émission globale de 264 000 DT.

Les nouvelles actions sont à souscrire en numéraire et à libérer du 1/4 (25%) lors de la souscription.

Les actionnaires ont proportionnellement au montant de leurs actions, un droit de préférence à la souscription des actions à émettre.

La souscription à la dite augmentation devrait être exercée par les bénéficiaires courant la période allant du 19/10/2020 au 2/11/2020.

Les souscriptions se feront au siège de la société ci haut mentionnée.

L'assemblée générale extraordinaire du 23/9/2020 a donné tous les pouvoirs à Monsieur Mohamed Daknou, Directeur Général, ou à tout autre mandataire que le Directeur Général déléguera à l'effet d'accomplissement de toutes les formalités légales et nécessaires pour la régularisation de l'augmentation de capital susvisée et notamment faire la déclaration de souscription et de versement auprès de Monsieur le Receveur des Finances - Avenue Taieb M'Hiri - Nabeul et toutes autres formalités légales de dépôt, d'enregistrement et de publicité et de régularisation quelconque.

Les Fonds provenant des souscriptions seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de l'UNION INTERNATIONAL DES BANQUES - Agence Avenue Hédi Chaker Nabeul sous le n° 12040000010800831702.

Le P.V de l'AGE précité relatif au projet d'augmentation du capital en numéraire a fait l'objet d'un dépôt provisoire au Centre National du Registre des Entreprises de Nabeul le 28/9/2020 sous le n°AC5111452020.

2020R02176SANB2

Augmentation du capital

Modification des statuts

Société Industrielle des Médicaments «SIMED»

S.A. au capital de 10 800 000 DT

Route de Tunis, Z.I. Sidi Salah - 3021 Sfax

Identifiant Unique : N°018068M

R.C : N°B1113721997

CNSS : N°74938-54

Selon procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 11 août 2020, enregistré à la recette d'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 02 septembre 2020 sous le n° 20503964 reçu n°M004224 et dont un exemplaire a été déposé à la direction du registre National des Entreprises sous le n°202070578; il a été décidé :

- L'augmentation du capital social de la société de 450 000 DT pour le porter à 11 250 000 DT par incorporation de la réserve spéciale de réinvestissement et en augmentant la valeur nominale unitaire de l'action de 1,500 DT pour la ramener à 37,500 DT.

- Modification de l'article 7 des statuts relatifs au capital social.

2020X01295SANB2

Renouvellement de Mandat du Directeur Général

ICAR S.A

Société anonyme

Au capital de 15 800 000 Dinars

Siège social : Rue 8612, Impasse n°4 - ZI La Charguia - 2035 Tunis

MF : 1092458 Y/A/M/000

RC : N°B242294 2009

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration en date du 28 mai 2018 enregistré à la recette des finances La Charguia 1, le 4 juin 2018, sous le numéro 18803264, quittance numéro M049593, Monsieur

Anas Belghith a été reconduit dans ses fonctions de Directeur Général pour une nouvelle période de trois ans s'achevant avec l'approbation des comptes de l'exercice 2020. Deux copies de ce procès-verbal ont été déposées au registre national des entreprises le 11/9/2020, sous le numéro 202072127.

2020401888SANB2

Clinique Générale et Cardiovasculaire de Tunis

Société anonyme

Au capital de 5 400 000 dinars

Siège social : Voie X 2 Cité El Khadhra - 1003 Tunis

Registre de commerce : B118591997

Matricule fiscal n° : 047376J

Suivant le procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 19 septembre 2020 enregistré le 24 septembre 2020 à la recette des finances à la Charguia - Tunis sous le n°208067411 Quittance n° M098264.

Le conseil d'administration a décidé :

1. D'accepter la démission de Madame Saloua Ben Ezzeddine Trabelsi du poste de Directeur Général de la société.

2. La nomination de Monsieur Faouzi Jenhani en qualité de Directeur Général de la société avec délégation de pouvoir.

Le procès-verbal a été enregistré au registre national des entreprises sous le n°202077014.

2020401963SANB2

Notice relative à l'augmentation du capital social

I. Renseignements relatifs à la société :

1- Dénomination : SOCIETE UNION FINANCIERE HOLDING SA société anonyme au capital social de 60.000.000 DT.

2- Identifiant Unique : 0446998G

3- Siège social : Boulevard Mohamed Bouazizi, Immeuble Maghrebia BP 66-1080 Tunis.

4- Forme juridique : Société anonyme.

5- Durée de la société : 99 ans,

6- L'objet social : La détention et la gestion des participations directes ou indirectes dans le capital d'autres sociétés.

II- Renseignements relatifs à l'augmentation :

Référence : P.V de l'AGE du 31 Août 2020 enregistré à la recette des finances de la Charguia, le 22/9/2020, quittance n° M097478 Enregistrement n°20506630 dont une copie a été déposée au Registre National des Entreprises en date du 28/9/2020 sous le n°AC011432020.

2- Décisions de l'AGE :

L'assemblée générale extraordinaire a décidé d'augmenter le capital social de la société de la somme de 5 000 000 de Dinars en numéraire par la création de 500 000 actions nouvelles d'une valeur de 10 Dinars chacune pour le porter de 60 000 000 Dinars à 65 000 000 Dinars à libérer de la moitié à la souscription.

3- Banque dépositaire :

Les fonds provenant de la souscription seront versés au compte indisponible n°TN59 0100 1020 1192 0205 4065 ouvert auprès de l'ARAB TUNISIAN BANK "ATB", agence sise au 9 rue Hédi Nouira 1001 Tunis.

4- Le délai de souscription :

Le délai de souscription est de 15 jours à partir de la date de parution de la présente notice au Journal Officiel de le République Tunisienne avec la possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant expiration du délai de souscription.

2020401969SANB2

Résolutions

HAIFA POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT

SA au capital 5.315.000 DT

Siège social : Immeuble Mirmar, Busines city, Bloc B, bureau 4.3

Centre Urbain Nord, Tunis

I.U : 1605717B

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire de la société HAIFA POUR LE DEVELOPPEMENT ET L'INVESTISSEMENT en date du 29/8/2020, enregistré à la recette des finances Charguia le 17/9/2020, sous le n°20706514, Reçu n°96657 et dont dossier déposé au Registre National des entreprises le 24/9/2020, sous le n°2020783399, il a été décidé :

1. La réduction du capital social actuellement de 5 315 000 DT pour le ramener à la somme de 3 093 750 dinars divisée en 309 375 actions nominales de dix dinars chacune, et ce de la somme de 2 221 250 DT correspondant à la remise aux actionnaires de la partie non encore libérée.

2. L'augmentation de capital social en numéraire, jusqu'à concurrence du montant souscrit et libéré par les actionnaires, sans que le capital dépasse un plafond global de 6 187 500 dinars, avec suppression du droit préférentiel de souscription pour la participation à l'augmentation au profit des anciens actionnaires.

3. De déléguer les pouvoirs au Conseil d'Administration conformément aux dispositions de l'article 294 du CSC, aux fins d'augmenter le capital social, sur ses simples décisions, en une ou plusieurs tranches et de procéder à la modification corrélative des statuts : cette délégation des pouvoirs est valable dans un délai maximum de six mois à compter de l'ouverture de la souscription de l'augmentation.

4. De modifier l'article 6 des statuts comme suit :

Article 6 (Nouveau) : Le capital social est fixé à la somme de 3 093 750 dinars divisé en 309 375 actions nominales de numéraire de dix dinars chacune libérées intégralement et réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports.

5. De conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de l'assemblée générale aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres qu'il appartiendra.

2020401971SANB2

Nomination du nouveau Directeur Général

SOCIETE TUNISIENNE DES INDUSTRIES DE PNEUMATIQUES "STIP"

Société anonyme

Au capital de 12.623.469 Dinars

Siège social : Centre Urbain Nord - Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra

MF : 12364R/A/M 000

RC : B150031996

En vertu de la réunion tenue par le conseil d'administration, le 6 août 2020, dont le procès-verbal enregistré à la recette des finances Cité El Khadhra Tunis, le 7 août 2020, sous le n°20600680, et déposé en un seul exemplaire au registre national des entreprises, le 12 août 2020, sous le n°202062656 il a été décidé à l'unanimité ce qui suit :

Nomination de Monsieur Khemis Baba en tant que Directeur Général de la Société avec délégation des pouvoirs tels qu'indiqués au procès-verbal précité.

2020401975SANB2

Notice d'information pour l'augmentation du capital d'une société anonyme

Etablie conformément aux articles 164 et 302 du Code des Sociétés Commerciales

IDEAL HOLDING

Société anonyme

Au capital social de 50.000 DT

Siège social : Zone Industrielle Chotrana, Technopole El Ghazela 2056, Raoued, Ariana - Tunisie

Identifiant unique : 1662801Q

Matricule fiscal : 1662801Q/A/M/000

Montant de l'augmentation du capital social : Cinq millions cinq cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre vingt dix sept Dinars Tunisiens cinq cent soixante millimes (5.599.997,560 DT), composé d'un montant au nominal de quarante neuf mille neuf cents Dinars Tunisiens (49.900 DT), majoré d'une prime d'émission de cinq millions cinq cent cinquante mille quatre vingt dix sept Dinars Tunisiens cinq cent soixante millimes (5.550.097,560 DT), et ce par apport en numéraire.

Objet social : Activités spécialisées en conseil pour les affaires et conseil en gestion.

Durée : 99 ans.

Dépôt du procès-verbal : un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 septembre 2020 a été déposé au Registre National des Entreprises le 28 septembre 2020 sous le numéro AC031442020.

Nombre d'actions à souscrire : quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix (4.990) actions nominatives nouvelles à souscrire en totalité et à libérer intégralement en numéraire.

Valeur nominale des actions à émettre:un nominal de dix Dinars Tunisiens (10 DT), majoré d'une prime d'émission de mille cent douze Dinars Tunisiens deux cent quarante quatre millimes (1.112,244 DT) par action.

Apport en nature : Néant.

Avantages particuliers prévus statutairement : Néant.

Les conditions d'admission aux assemblées générales des actionnaires et d'exercice du droit de vote : les titulaires d'actions libérées des versements exigibles peuvent seuls assister à l'assemblée générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter par un Actionnaire ou par un mandataire dûment habilité à cet effet.

Répartition du résultat, constitution des réserves et répartition du boni de liquidation : Les bénéfices nets s'entendent des produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et des autres charges sociales ainsi que de tous les amortissements de l'actif social, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs et ce, après déduction d'une fraction égale à cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint le dixième du capital social.

L'assemblée générale ordinaire pourra toujours sur la proposition du Conseil d'Administration distribuer tout ou partie du solde des bénéfices ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant tout ou partie du solde des bénéfices. En cas de liquidation de la société, le boni de liquidation est réparti entre les actionnaires proportionnellement à leur participation dans le capital social de la société.

Versement des fonds : les fonds provenant de la souscription du capital en numéraire doivent être versés auprès de la banque BIAT, agence de Nabeul, dans un compte indisponible sous le numéro 08 300 0000032006019 59.

Délai de souscription : 30 jours à compter de la date de publicité de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne sauf clôture par anticipation.

Modalités de convocation de l'assemblée générale extraordinaire et lieu de réunion :

La convocation de l'assemblée générale extraordinaire a eu lieu conformément aux dispositions des articles 276 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et s'est tenue au siège social de la société.

2020401976SANB2

ATLANTIS VOYAGES

S.A au capital de 2 500 000 DT

Siège social : 29 Av du Japon Montplaisir Tunis

M.F : 0341756L

RC : B1127991997

Suivant PV de l'AGE en date du 16 octobre 2019 enregistré à la recette des finances de Montplaisir Tunis en date de 24 octobre 2019 sous le n°19566671, quittance n°M08108, déposé au RNE le 14/11/2019 dossier n°201980144, l'assemblée a décidé :

- L'augmentation du capital social du 2 500 000 DT à 3 000 000 DT.

2020401984SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

SOCIETE MAGHREB DISTRIBUTION (MAGDIS)

S.A.R.L. au capital de 150.000 Dinars

1, Rue Slimene Hrairi - Tunis

MF : 426352 L M 000

RC : B17051999

Identifiant unique RNE : 0426352L

1- Du PV de l'assemblée générale extraordinaire du 31/7/2020 enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 12/8/2020, sous le n°20702709 quittance n°M044306.

2- Du dépôt et de la publication au registre national des entreprises en date du 01/9/2020 annonce n° 202063839 bulletin n°201 des exemplaires du document sus-visé.

Il appert que Madame Amel Rehaiem a démissionné de ses fonctions de deuxième gérant de la société.

2020T00922SRLB2

SOCIETE OCEAN INDUSTRY

SARL au capital de 1 410 000 dinars

Siège social : 4, Rue Jérusalem Ezzahra 2034 Ben Arous

M.F : 911149QAM000

Suivant P.V. de l'assemblée générale en date du 30 juin 2020 enregistré à la recette des finances à Ezzahra le 24 août 2020 quittance n°M028132 enregistrement n°20701272, dont deux exemplaires ont été déposés au registre national des entreprises le 28/9/2020 l'assemblée a décidé le renouvellement du mandat du gérant Mr Slimen Ben Hsan El Gharbi titulaire de la CIN n°01281979 pour une période d'une année avec les pouvoirs les plus étendus.

2020R02165SRLB2

Avis

Duravit Commerce International

Sarl au capital 150 000 TND

Siège social : App A2 Résidence Molka, jardins du Lac, Lac II 1053 Tunis

Identifiant Unique : N°1485283 B

CNSS : 574863-41

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire de Duravit Commerce International du 30/6/2020 enregistré à la recette des finances de Bizerte le 17/7/2020 sous le n°20702870 Quittance n° M043853 dont une copie a été déposée au centre national du registre des entreprises en date du 9/9/2020 sous le n°202071001.

Il a été décidé ce qui suit :

- Accepter la cession de 15 parts sociales appartenant au professeur Frank Richter au profit de monsieur Stephan Patrick Tahy.

2020R02171SRLB2

شركة العمروني للدراسات وإنجازات أشغال القنوات

Société ASERTC

شركة ذات مسؤولية محدودة

رأس مالها : 500.000،000د

المقر الاجتماعي : عدد 43 شارع سانقو سوسة

Identifiant Unique : 0019996 A

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire en date du 8 septembre 2020, enregistré à la recette des finances à Sousse le 10/9/2020 sous numéro 20502146 quittance n°41263, il a été décidé de désigner l'adresse 43 avenue Sango Sousse comme adresse de correspondance légale et officielle de la société Amrouni ASERTC; il a été décidé aussi de dissoudre la société ASERTC et de nommer Mme Syrine Amrouni (qui a accepté) liquidateur de la société pour une période d'une année renouvelable par PV.

Une copie a été déposée au Bulletin officiel de la RNE le 11/9/2020 sous le n°202072079.

2020S00963SRLB2

SOCIETE COMPUTER & ENGINEERING SERVICES «C.E.S»

Société à responsabilité limitée

Au capital de : 15.000 Dinars

Siège social : Rue Nasria immeuble Phenicia Escalier «D» 2ème Etage - Sfax

MF : 018451 Q/A/M/000

Les associés ont décidé la mise à jour des statuts conformément aux dispositions de la loi 2000/93, du 3 novembre 2000 portant promulgation du code des sociétés commerciales les statuts mis à jour en date du 20 juin 2017 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 14 juillet 2017 sous le n°17803189 quittance n°M003514.

Deux exemplaires des statuts ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Sfax, le 19 juillet 2017 sous le n°201734529.

2020X01307SRLB2

Clôture de la liquidation

SOCIETE DE FRUITS ET LEGUMES DE TUNISIE

SARL en liquidation

Au capital de 1000 Dinars

Siège social : 85, Rue de Palestine Tunis

MF : 1470727G/N/M/000

Suivant procès-verbal en date du 22 août 2020, enregistré à la recette des finances de la Rue d'Autriche sous le numéro 20702845 du 25 août 2020, dont un exemplaire a été déposé au Registre National des Entreprises de Tunis sous le numéro 202078010 en date du 29/9/2020, il a été constaté la clôture de la liquidation, approbation des comptes définitifs et quitus donné au liquidateur.

En foi de quoi, nous publions le présent avis en conformité avec la législation en vigueur et dans le respect de l'intérêt de toutes les parties.

2020401989SRLB2

STES UNIPERSONNELLES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société FRIKHA PIECES AUTOS

SUARL au capital de 18.000 dinars

Rue Billarijia N°6 Sfax

Registre de commerce : B0861392008

Matricule fiscal : 1064952A/B/M/000

Suivant PV de l'AGE daté le 30/12/2016 enregistré à la recette d'enregistrement des contrats des sociétés à Sfax le 10/01/2017 quittance n°M000159 enregistrement n°17800147 dont deux exemplaires ont été déposés au greffe de première instance de Sfax le 19/5/2017 dépôt original D082602008 et dépôt de la demande n°201725488 il a été décidé :

- L'ouverture d'un deuxième point de vente situé à la Route Gremda km 6.5 Sfax.

2020X01269SRUB2

Transformation et nomination de gérant

Société El wifak de commerce

Société unipersonnelle à responsabilité limitée

Capital social : Douze milles dinars (12.000.000)

Matricule fiscal : 1247962

Siège social : Rue Habib Bourguiba El Riadh Djerba

Suivant le contrat de cession des parts sociales du 17/8/2020 enregistré à la recette des finances de Djerba en même date sous le n°2010248 quittance n° M061710 et suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21/8/2020 enregistré à la recette des finances de Djerba en même date sous le n°20802522 quittance n°M062547 il a été décidé ce qui suit : - Transformation de la société en société unipersonnelle à responsabilité limitée : - Nomination de Monsieur Lazher Trabelsi en tant que gérant de la société. Une copie du contrat de la cession des parts sociales et de l'assemblée générale extraordinaire a été déposée au greffe de l'office nationale des entreprises de Médenine le 4/9/2020.

2020401977SRUB2

AUTRES SOCIETES

Désignation du conseil d'administration du groupement de médecine du travail à Zaghouan

Pour le mandat 2020-2023

En vertu de la décision de monsieur le gouverneur de Zaghouan en date du 19 juin 2020, ont été désignés les membres du conseil d'administration du groupement de médecine du travail à Zaghouan.

En vertu de la réunion de travail des membres du conseil d'administration enregistrée à la recette des finances en date du 23 juillet 2020 sous le n°20701960, ont réparties les attributions et la nomination de monsieur Abdelfattah Labiadh président du groupement de médecine du travail à Zaghouan et monsieur Amor Trabelsi vice-président.

2020R02178SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous-seing privé signé le 21/9/2020 et enregistré à la recette des finances Bab Souika ; Tunis le 23/9/2020 sous le n°20201850, quittance n°M047818.

Akram Ben Mahmoud Ben Ali Ben Daoued demeurant au : N°1 rue Elkateb, Tunis; a vendu à la Société Commerciale d'Electricité (ELKHADHRA) représentée par son gérant, Mohamed Amine Ben Habib Driss, siège social : rue Bab El Khadra n°81 Tunis, la totalité du fonds de commerce destiné à toutes activités commerciales sauf restauration et fruits secs et situé à la rue Bab Elkhadra n°77 Tunis.

Toutes les oppositions seront effectuées à l'adresse de l'acheteur et ce durant les délais de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au J.O.R.T.

Annonce publiée aux quotidiens La Presse et Essahafa du 30/9/2020.

2020T00918FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 12/6/2020 et enregistré à la recette des finances Mourouj 6/12/2019 quittance n°M035183 et enregistrement n°20201624 Madame Fadhila Sahraoui titulaire de C.I.N 04483716 demeurant à avenue la Liberté, n°24, Mourouj, Ben Arous a vendu à monsieur Ahmed Manai titulaire de C.I.N 07193623 demeurant à la rue de Syrie, n°4, Mourouj 3, Ben Arous la totalité de fonds de commerce situé à Avenue Gabès, Mourouj 1, Ben Arous, exploité pour la vente de viande rouge.

Les oppositions doivent être adressées à l'acquéreur à son adresse élue bureau Maître Boulaabi Sonia 6, rue sidi Béchir Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié aux journaux al Chourouk et le Quotidien le 30/9/2020.

2020T00921FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente en date du 22/09/2020 enregistré à la recette des finances Den Den le 25/09/2020 sous n°20203326 quittance n° M052556 Mr Mohamed Sabeur Chaouch CIN n° 04732785 a vendu à Mr Mohamed Azer CIN n° 09515055 tout le fonds de commerce exploité comme lavage sis à l'avenue 7 Novembre Khaznadar.

Toutes les oppositions doivent être adressées chez l'acheteur à son adresse apt 3 étage 4 imm 9 El Hrairia Tunis dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

2020T00928FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat enregistré à la recette des finances Soliman le 4/3/2020 quittance n°M011806 enregistrement n°20200486.

Mme Khira Bent Saleh Fathallah a vendu la totalité du fonds de commerce pour activité Station des services situé de deux locaux à l'Avenue Mohamed Bouazizi Soliman à Mr Mourad Ben Abdelkarim Assaidi.

Toutes les oppositions doivent être déposées au local sis à l'Avenue Mohamed Bouazizi Soliman dans un délai de 20 jours à partir de la date de cette annonce au JORT.

Cette annonce est publiée aux journaux Echourouk et le Quotidien le 01/10/2020.

2020R02173FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant A.S.S.P en date du 14-9-2020 enregistré à la recette des finances du Yasminette le 18/9/2020 sous le n°20201703, la société Darine Technololgy Plus, inscrite au RNE sous le n°14421008S, a vendu à Mme Saloua Ben Jeddou la totalité du fonds de commerce exploité pour la vente des téléphones GSM sis au 77, Avenue Ahmed Chaouki, boutique n°3, Médina Jadida, Ben Arous, pour un prix de sept mille Dinars.

Toutes les oppositions devront être formulées, dans un délai de 20 jours à partir de la date d'insertion de cet avis au JORT, entre les mains de Maître Belhassen Bessamra, dont l'étude est sise au 72, Avenue de Carthage, bureau n°08, 4ème étage, Tunis.

Cette annonce a été publiée dans le journal Achourouk du 23 septembre 2020.

2020R02179FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé, signé le 25/8/2020 et enregistré à la recette des finances de Nfidha le 26/8/2020 sous le numéro 20201032, quittance M028349 monsieur Dhibi Adel CIN 05508111 a vendu à Madame Gomri Fawzia CIN 04183803 un fonds de commerce destiné à la vente des électroménagers, sis à la route de Sousse, Nfidha.

La dite vente a été annoncée aux journaux Assahafa et à la Presse du 22/9/2020.

Toutes les oppositions au paiement du prix dans les limites de cinq mille dinars doivent être faites entre les mains du Maître Hammoudi Hammouda, avenue Mohammed Maarouf, immeuble Gloulou, Sousse, dans un délai de 20 jours, à compter de la date de la parution de cette annonce au JORT.

2020S01001FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 11/9/2020, enregistré à la recette des finances Cité Erriadh Sousse le 21/9/2020, sous n°20201429, quittance M039613, Mr Hamadi Aïch, titulaire de la CIN n°08460738 et demeurant à Grimit Ouest Enfidha Sousse, a vendu et cédé à Zine Abdine Aich, titulaire de la CIN 093261175, la totalité du fonds de commerce du local destiné vente produit alimentaire (I. Unique n°1301418F) sis à la Rue Souheil Ben Amrou Cité Erriadh Sousse.

Les oppositions se font entre les mains de l'acheteur au local concerné, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT.

2020S01002FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé légalisé en date du 18/9/2020 et enregistré à la recette des finances à Mahdia sous le n°20202458 en date du 18/9/2020 Slah Eddin Jmour titulaire de la carte d'identité n° 04174282 demeurant à Ksar Hellal rue l'Environnement vend tout le fonds de commerce nommé «CAFE SOULTANE HAMMOUDA» situé à Cité Tayeb Elmhiri Mahdia à Jawher Chawech titulaire de la carte d'identité n°06879525 demeurant à Moknine Rue Sabkha.

Les oppositions doivent être présentées chez Maître Najah Achour Avocate à la cour de cassation 3-5 rue Elkoubine Moknine au plus tard vingt jours de la publication du présent texte au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce est publiée aux Journaux "Echourouk" n°10612 du 23/9/2020 et Le Quotidien n°5989 du 23/9/2020.

2020S01006FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé le 30/6/2020 enregistré à la recette des finances de Monastir le 11/8/2020 Quittance n°M032697, enregistrement 20201896 Mme Mouna Manai CIN : 07105391 et matricule fiscal n°1171726Q a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente matériels sise à avenue Ali Balhaouane Rue Taieb Amari 5100 Mahdia, à Mr Mohamed Rabeh CIN : 08285479. Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains de Maître Fethi Attia domicile sis à Rue Chedly Kallala.

2020S01009FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé daté du 14/8/2020 enregistré à la recette des finances de Kalaa Sghira le 24 août 2020 sous le n°M019656, quittance n°20200572. La Société Visual Distribution représentée par Mr Adel Ben Chikh Saad demeurant à Khezama Ouest, rue Abou Moussa El Achari Sousse, titulaire de la carte d'identité n°08469256 et ce en vertu d'un mandat daté du 15 juillet 2020 et enregistré à la recette des finances de Kalaa Sghira le 3 août 2020, a vendu à Mr Bechir Ben Ali Kassab demeurant à la résidence Nadine Shott Meriam Akouda Sousse, titulaire de la carte d'identité n°04182263, la totalité du fonds de commerce destiné à la vente des lunettes optiques et des accessoires en gros situé à l'avenue Habib Bourguiba Kalaa Sghira avec ses éléments incorporels uniquement.

Les oppositions auront lieu entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds de commerce 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk le 20/9/2020.

2020S01012FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 17 et 21/9/2019 enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 22/9/2020 quittance n°68004 enregistrement n°20204366 Monsieur Frahani Habib titulaire de la CIN 07546453 a cédé à Madame Hajer Souiden titulaire de la CIN 05581417 le fonds de commerce sis immeuble rue Mamoun n°13 avec tous ces éléments corporels et incorporels destiné à la restauration.

Le délai fixé pour les oppositions est de 20 jours à compter de la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne et ce entre les mains de l'acheteur au siège du fonds de commerce.

Cet avis est publié au journal "Alchourouk" du 02/10/2020.

2020S01013FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte s.s.p en date du 11 septembre 2020 enregistré à la recette des finances de Kairouan le 16 septembre 2020 quittance n°M058213, numéro d'enregistrement 20202852, Monsieur Abderrahim Azouzi a vendu à Madame Dina Azouzi la totalité du fonds de commerce exploité dans la vente de tout produit à Sour El goissem à Kairouan.

Un extrait de cette annonce a été publié aux journaux "Essabeh" le 23/9/2020 et "Le Temps" le 24/9/2020.

Les oppositions seront reçues dans un délai de 20 jours entre les mains de l'avocat maître Ahmed Amri à son adresse à l'avenue Abou Al Yosr Chaibani à Kairouan.

2020S01014FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date de 15/8/2020 enregistré à la recette des finances sise à la rue 3 septembre 1934 à Sousse le 19/8/2020 suivant quittance M040110 enregistrement n°20201287, Sté ALBARAKA DE SERVICE TELECOMMUNICATION ET CONFORT MENAGER «SAST» a vendu à STE MALEK TELECOM SERVICES, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels sis à n°240 route de Tunis Menchia Hammam Sousse, destiné pour tous commerce.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteur, dans un délai de 20 jours, à partir de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne au siège du fonds de commerce.

Cet avis a été publié dans le journal Echchourouk daté du 4 septembre 2020 n°10593 page 15.

2020S01015FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé en date du 8/6/2020 signature légalisée le 10/6/2020, enregistré à la recette des finances de Jammel en date du 11/6/2020 reçu n°29111 Mme. Ebtissem Hawella a cédé à Mme. Nedia Farjallah la totalité du fonds de commerce destiné au commerce sise à la rue Bechir Sfar Jammel.

Les oppositions auront lieu dans les 20 jours qui suivent la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne entre les mains de maître Melyen Moez avocat sis à cité trabelcia Monastir.

Cet avis a été publié au journal «le Quotidien» du 30/9/2020.

2020S01016FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte S.S.P en date du 30/7/2020 et enregistré à la recette des finances de Houmet Essouk Djerba le 12/8/2020 sous n°20201998 quittance n°M038643, Madame Soumaya Krouna, titulaire de carte d'identité fiscale 1165779/R et de la CIN n°08603092, demeurant à Sedwikch Djerba, a vendu la totalité du fonds de commerce lui appartenant exploité dans le local appartenant à monsieur Hédi Ben Youssef sis à la Rue Jerjis Elmay Djerba destiné à la vente des volailles et dérivés avec tous ses éléments corporels et incorporels et ce à Monsieur Mostpha Ktati titulaire de la CIN 13453023 et demeurant à Tlet Guallala Djerba.

Toute opposition sera reçue par l'acheteur au local où est exploité le fonds de commerce.

Cet extrait a été publié aux journaux Echourouk du 11/9/2020 P 30 et au Quotidien du 11/9/2020 P 12.

2020X01293FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par le contrat rédigé le 4/9/2020 enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid le 11/9/2020 sous le n°20205285, quittance n°M064200, Abdelaziz Mnafki, CIN n°05973237 a vendu la totalité du fonds de commerce à Abdellatif Issaoui avec ses composantes matérielles et immatérielles connu sous le nom commercial café «Monaliza» d'un prix égal à quinze mille dinars (15.000.000DT).

Les oppositions se font entre les mains de Abdellatif Issaoui sis à Edhraà Sidi Bouzid, jusqu'à l'expiration des délais de l'opposition.

Cette annonce a été publiée aux journaux "Echorouk" et "le Quotidien" le 19/9/2020.

2020X01296FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par Maître Romdhane Mohamed avocat à Sfax en date du 23/9/2020 enregistré à la même date à la recette des finances de Mahres quittance n°M026236 enregistrement n° 20200722.

Monsieur Skandar Garbaa titulaire de la CIN n°05921009 (son agent sur le contrat Monsieur Taher Mouenaa).

A vendu la totalité du fonds de commerce exploité pour le lavage de voitures situé au centre commercial Mahres Centre (délégation de Mahres - Sfax) avec tous ses éléments corporels et incorporels au prix de quatre mille huit cent dinars à Monsieur Walid Aouled Bouali titulaire de la CIN n°08774431.

Toutes oppositions devraient se faire entre les mains de l'agent du vendeur Monsieur Taher Ben Khalifa Mouanaa domicilié à son lieu de résidence situé à ITHET CHLEYA - Mahres (près du dispensaire local) dans un délai de vingt jours à compter du présent avis du Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Elchourouk le 25/9/2020.

2020X01298FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de vente d'un fonds de commerce en date du 15/9/2020 enregistré à la recette des finances de Sidi Bouzid le 22/9/2020 sous n°20205572 reçu n°M067375; Mr Hamdi Abdelwaheb titulaire de la CIN 05991930 habitant Jelma ouest Sidi Bouzid ; a vendu et cédé à Mme Saad Manel titulaire de la CIN 06093888 habitante Okla Fayed Sidi Bouzid, la totalité du fonds de commerce destiné Boulangerie sis à Jelma Sidi Bouzid avec ses éléments corporels et incorporels, les oppositions se font au lieu de l'adresse du fonds exploité jusqu'à l'expiration du délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT.

Cette annonce a été publiée au journal (Achourouk) en date du 25/9/2020.

2020X01301FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant l'acte authentique enregistré à Sfax le 23/9/2020, sous le n°162001544, quittance n°M046959, Md Sondes Eliichi a vendu à Md Gargouri Fatma la totalité du fonds de commerce sis à la route de Tunis Km 5 Sfax destiné vente de volaille avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être formulées au lieu du fonds de commerce dans un délai de vingt jours de la publication de cette annonce au JORT. Cette annonce a été publiée au journal Alsabeh le 25/9/2020 page 11.

2020X01304FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de l'Avenue Habib Bourguiba à Sfax en date du 02/9/2020; quittance n°M051908 ; enregistrement n°20202673, madame Zohra Guendesh a vendu à monsieur Abdelbasset Errekhis le fonds de commerce destiné au commerce en détail des fruits secs et de l'épicerie générale exploité au local situé à la route Menzel Chaker km 2,5 Sfax nord 3042 Sfax et ce avec tous les éléments corporels et incorporels dudit fonds.

Toutes les oppositions seront faites au cabinet de Maître Jouda Turki sis au n°8 rue Aboulkacem Chebbi à Sfax dans un délai de vingt jours à compter à partir de la publication de ladite vente au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au Journal Essabeh n°22830 du 18/9/2020. PS200443.

2020X01313FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé en date du 23/9/2020, enregistré à la recette des finances Sakiet Ezzit Sfax en date du 24/9/2020, n° de quittance M047178 enregistrement n°20201430, Mme Naima Siala titulaire de la CIN n°05272434 a vendu à Mr Mondher Sallami titulaire de la CIN n°01038089 la totalité du fonds de commerce sis à 309 Avenue Mohamed V Skiet Ezzit Sfax.

Les oppositions seront reçues au bureau de Maître Wassim Ben Makhlouf Avocat à la cour rue Taher Sfar Imm centre Marhaba A 19 Sfax dans un délai ne dépassant pas 20 jours de la date de la publication de cet avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cet avis a été publié au journal Le Quotidien du 26/9/2020.

2020X01314FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances rue Boulbaba Mrabet à Gabès le 11/8/2020, série M034663, reçu n°20204204, Mr Mohamed Youssef Hallak demeurant à la cité Hachad Mtorrech Gabès a vendu à Mme Zina Bent Taher Amor demeurant à la rue Zarat Mtorrech Gabès, qui accepte la totalité du fonds de commerce exploité à la vente des fruits secs à la rue Sadok Lassoued Gabès.

Les oppositions se font entre les mains du vendeur à son adresse sus indiquée dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la présente au journal officiel, toute opposition dépassant ce délai est non avenue.

Le présent avis a été publié aux quotidiens "le Quotidien" et "Achourouk" du 23/9/2020.

2020X01315FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé en date du 01/9/2020 enregistré à la recette des finances de Mahres sous le n°20200652 et la quittance n°M024557 le 7/9/2020 Mr Jamel Mkaouar au profit de sa femme Hayet Kossentini par une procuration date au 6/8/2020 a vendu le totalité du fonds de commerce exploité en une bijouterie sis à Mahres center souk Eljadida n°31 à Mr Hsin Ghannay.

Cette annonce est publiée aux journaux Le Quotidien et Echourouk le 25/10/2020 et toute opposition probable devrait arriver entre les mains de l'acheteur à son adresse du fonds de commerce au plus tard 20 jours après la publication au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2020X01317FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 25/12/2019 enregistré le 02/01/2020 à Nefza sous le num (M000120) Madame Frihi Hbiba habitant à Nefza Béja n° de cin 02186086 délivrée le 5/4/2003 a vendu à Ms Kalil Ben Nourdin Ayadi habite à Nefza Béja n° de cin 09494153 délivrée le 22/10/2011 la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité pour vente des fruits secs c'est au local commercial situé à la rue Habib Bourguiba Nefza.

Les oppositions doivent être adressées au local du fonds de commerce situé à la rue Habib Bourguiba - Nefza dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent au Journal officiel de la République Tunisienne.

2020401928FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente en date du 6/9/2020, enregistré à la recette des finances la Goulette le 10/9/2020 sous le n°20203943 quittance n°62234, la société A-F @ SONS RESTO a cédé à la société gestion et d'exploitation gastronomique, le fonds de commerce sis au 2 avenue Mongi Slim l'Aouina Soukra avec tous ces éléments corporels et incorporels.

Les oppositions sont à faire au Cabinet Maître Sami Kotti Avocat à la cour de cassation sis au 2 Bis Rue El Khartoum Le Belvédère 1002 Tunis.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien du 26/9/2020.

2020401965FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon un acte sous seing privé rédigé par maître Mohamed Sami el Banna ayant son bureau sis au 9 avenue Habib Bourguiba Bardo bureau C14 le 14/9/2020 enregistré à la même date à la recette des finances Bardo sous le numéro 20202823 quittance numéro 808014 monsieur Karim Baradi demeurant à la rue Abou Kacem Chebbi numéro 20 Montfleury a vendu à madame Yousra Hachana demeurant au 12 rue Kaled Ibn Walid Aouina Tunis le fonds de commerce situé au 24 bis rue Glisin Bardo dont l'activité commerce de produit alimentaire le siège du fonds de commerce est désigné siège pour la réception des oppositions ayant délai de 20 jours à partir de cette annonce au jort.

Cette annonce a été publiée au journal Chourouk le 24/9/2020.

2020401966FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Imen Khadher et enregistré à la recette des finances la Marsa le 10/9/2020 sous le n°20704365 quittance n°89881, Mr Fradj Ben Hassen Hamrouni vend à la Société «Net à sec Pro», société à responsabilité limitée immatriculée au RNE sous le n° 1680442P la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de lavage de voiture et de tapis à sec sis à n°1 rue Imam el Mezni - Sidi Daoued La Marsa.

Toutes les oppositions seront reçues entre les mains du rédacteur de l'acte au 151 avenue de la Liberté Tunis dans un délai de 20j à partir de cette parution au JORT.

2020401980FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de vente de fonds de commerce en date le 18/9/2020 enregistré à la recette des finances Attadhamen le 18/9/2020 sous le numéro 20203170 quittance n°M066611, Monsieur Meftah Ben Khalifa Halleb a vendu à Atef Ben Khalifa Halleb, la totalité de fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels exploité actuellement vente de fruits secs sis à cité Errafaha 2 Ettadhamen Ariana.

Les oppositions doivent être déposées chez le vendeur à l'adresse du fonds de commerce, et ce dans un délai de 20 jours à compter de la date de la publication du présent au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée dans le journal le Quotidien le 24/9/2020.

2020401987FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte légalisé de signature le 5/9/2020 enregistré à la recette des finances Nabeul le 15/9/2020 sous le n°20302557 quittance n°M060758 Mr Khaireddine Khmir a loué le fonds de commerce à la Société EXPRESS MARKET RAWAN Matricule Fiscal 1684758/A société de personne physique sis au 35 rue Ladhekia Nabeul ayant pour activité vente tous commerces le montant de location est 500 Dinars.

Toutes oppositions seront adressées à la Société EXPRESS MARKET RAWAN sis au 35 rue Ladhekia Nabeul pendant 20 jours de cette publication au JORT.

Cet avis a été publié au journal Essabah le 25/9/2020.

2020T00916FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré en date du 10/6/2020 à la recette des finances de la Goulette quittance n°43366 enregistrement n°020302018 monsieur Faouzi Boulaabi a loué la totalité de son fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels sis au 1 bis avenue Hédi Chaker Salambo consistant en un café et salon de thé et ce à monsieur Wael Ben Ammar.

Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 24/9/2020.

2020T00917FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

En vertu d'un acte sous seing privé le 3 et 24 août 2020 et enregistré à la recette des finances Charguia le 17/9/2020 Quittance (Numéro 96601) enregistrement (Numéro 20306503) la Société BOLLYWOOD SARL titulaire d'identifiant Unique (N°1615762 /M) par son Gérant Monsieur Elya Nahhoum Titulaire de la carte d'identité Nationale (N°13431247) a loué la totalité du fonds de commerce à Monsieur Jamel Hajji Titulaire de la carte d'identité Nationale (N°08611669) et Monsieur Rached Haj Ibrahim titulaire de la carte d'identité Nationale (N°08637532) exploité Restauration sise Résidence Jannet 2, local 1 l'Aouina Tunis avec ses éléments corporels et incorporels.

Pour une durée de location de dix ans (10) commençant le 01-4-2021 et finissant le 30-3-2021 non renouvelable.

Cette annonce a été publiée au journal le Quotidien date le 30/9/2020.

2020T00920FCCC3

Contrat de location du fonds de commerce

Suite à un acte authentique rédigé par les deux notaires à Akouda Maître Abdel Wahed Hagui, son matricule fiscal MF : 11345653 / E et son collègue, en date du 24/9/2020 et enregistré avec d'autres dans le journal mensuel à la recette des finances d'Akouda Sousse, Mr. Houssine Ben Ali Ibn Chikh Fraj

titulaire de la carte d'identité Tunisienne n°08435620 donne en location à Mr. Hédi Ben Mabrouk Ben Ali Gadhgadhi, titulaire de la carte d'identité Tunisienne n°02583815, un fonds de commerce exploité comme un café de première classe situé à chott Maryam Akouda Sousse, immatriculé au registre de commerce du tribunal de première instance de Sousse 2 sous le numéro A9167352013, titulaire de matricule fiscal numéro 1289854V.

2020S01011FCCC3

Location Gérance

Suivant contrat enregistré à la recette des finances cité EL KADHRA sous le numéro 19300067 quittance n°M001937 du 10/01/2019. La société MAM'Z FOOD, registre de commerce n°B24422006, MF n°0943366YAM, et dont le siège social situé à immeuble EL WAFA rue de l'indépendance le Bardo, a loué à Mr Ben Naji Farouk CIN n°00343239 l'ensemble du fonds de commerce situé au n°24 rue Habib Bourguiba La Mannouba exploité entant que restaurant et ce pour une période de 5 ans renouvelables à partir du 01/12/2018 jusqu'au 30/11/2023.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 28/9/2020.

2020401970FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Menzah VI le 11/6/2019 Quit : 93420 Num : 9303420 et acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Menzah VI le 6/8/2019 Quit : 113799 Num 9704657, il est mis en location entre Aicha Taher Seliti c.i.n 02112425 adresse 23 rue Taha Hussein, Carthage Tunis, par procuration de la part de Imed Mohamed Mejri c.i.n 02293170 et Raja Bent Ali Ben Mohamed Seliti c.i.n 02302249, tout le fonds de commerce lavage à sec sis à la résidence el Fell Nasser 2 Tunis, nom commercial LAVAGE MATIC, pour la locatrice Imen Bent Mohamed Saleh Sayadi c.i.n 02301712 adresse 15 rue Bech Hamba Oued Marej Bizerte, la location commence le 15/7/2019 et prend fin le 14/7/2021. Cet avis a été publié aux Journaux le Quotidien et Alchourouk le 25/9/2020.

2020401972FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat de location en date du 26/8/2020, enregistré à la recette des finances de La Marsa en date du 28/8/2020, quittance n°86015, enregistrement n°20304066, Monsieur Mohamed Mehrez Bouaraoui a loué la totalité du fonds de commerce exploité à l'adresse sise au n°32 rue Ibn Al Arabi Sidi Daoued de Marsa et ce à Madame Souha Akermi, la location du fonds de commerce se terminera en date du 14/8/2022.

Cet avis a été publié aux Journaux Achourouk et Le Quotidien en date du 01/10/2020.

2020401983FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Constitution d'une association

Nom de l'association : L'Art de Paix Medjez El Bab

Siège : N°17 Cité 13 Août Medjez El Bab - Béja

Sujet de l'association : Culturel Jeunesse.

Objectifs :

1) Contribuer à la diffusion de divers arts et cultures

2) Contribuer au développement des capacités des jeunes dans le domaine du développement humain et participer à la vie culturel

3) Contribuer à la diffusion de la culture de la citoyenneté et des droits de l'homme.

Président : Oussama Trabelsi

Secrétaire générale : Anaam Matoussi

Trésorière : Souad Bouazza.

2020T00914APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Pas à pas pour la beauté et la propreté de mon pays

Sujet : Association d'Environnement

Siège social : Cité Ennassim 2113 Gafsa

Objectif : Réalisation de campagnes de sensibilisation et soutenir les efforts de l'état pour protéger les ressources naturelles

Présidente : Ncib Leila

Trésorier : Ncib Zied.

2020R02177APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association «Run In Khniss»

Objet : Sportif

But : Former et encadrer les jeunes dans le sport d'athlétisme et organisation des évènements sportifs

Siège : Avenue de l'Environnement - Khniss 5011 Monastir

Visa : 2769 du 18/9/2020

Président : Houssem Ben Lamine

Secrétaire Général : Mohamed Achraf Mahfoud

Trésorier : Oussama Bougamoura.

2020S01007APSF1

Création d'un groupement de développement agricole

A : RHECH délégation Beni Mhira - Tataouine

Nom : Groupement du développement de Rhech

Adresse : Rhech - Beni Mhira - Tataouine

Secteur d'intervention : RHECH

Activité : Irrigation des plantes

Reçu n°54 du 4/8/2020

Conseil du groupement de développement :

- Salem Ben Abdelhamid

- Mohamed Hamed

- Salem Sahboun.

2020X01294APSF1

Syndicat des Copropriétaires

Résidence LA SIRENE

Rue Essaada Rejiche Mahdia

En application des stipulations du code des droits réels et en vertu du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue le 20 septembre 2020 enregistré à la recette des finances de Diar El Wafa Sfax le 25 septembre 2020 (enregistrement n°20804281; Quittance n°M071990) l'assemblée générale a décidé de :

Constituer un Syndicat dénommé «Syndicat des Copropriétaire Résidence la SIRENE» avec désignations des membres du syndicat :

M. Abdel Aziz Lahmar : Président du syndicat

M. Ahmed Ghourbel : Vice-présidente

M. Tawfik Rakkez : Trésorier

Mme. Hinda Kammoun : Secrétaire générale

M. Raouf Boujelbene : Membre.

2020X01297APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association d'Aides et d'Assistance aux Migrants de Médenine.

Adresse : Maison des Associations Rue Tazarka, Route Djerba 4100 Médenine.

Objectifs : Contribue à :

- Fournir une assistance médicale et psychologique

- Fournir des services de soutien et de conseil.

Procès-verbal n°25092 du 25 décembre 2019.

Comité :

- Zeineb Ben Saad Ben Abdallah Mhemdi : Présidente

- Mounir Ben Mostfa Bougars : Secrétaire Général

- Touhami Ben Mohamed Ben Belgacem Barez : Trésorier.

2020X01302APSF1

Avis

Dénomination : Association "Vision".

Siège : Immeuble Ferdaws Maknassy

Objet : Activer le rôle des jeunes au sein de la société civile.

Commission :

Aymen Slimi : Président

Nidhal Tahri : Secrétaire général

Jalel Tahri : Trésorier

Procès-verbal : N°25532 du 26/02/2020.

2020X01303APSF1

Constitution d'une association

Nom : Association El-Wifek de Sport et environnement

Siège : 86, Rue Echik Idris Bizerte

Objectifs : Activités sportives et récréatives telles que la marche, les promenades dans la nature et les promenades aquatiques.

Membres :

Président : Hédi Megraoui

Vice président : Abdelselam Ben Moubarek

Trésorier : Farida Abidi

Secrétaire générale : Manel Tabai

Président de comité de projet : Mondher Barhoumi.

2020401973APSF1

Homologation de résolutions

Syndicat des propriétaires de l'immeuble CIL

Angle de l'avenue Jean Jaurès et la rue Pierre de Coubertin

Suivant PV de l'assemblée générale du Syndicat des propriétaires de l'immeuble CIL en date du 18/3/2019 enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 7/10/2019 quittance n°98162 enregistrement n°19804686 et l'annexe du 20/12/2019 enregistré à la recette des finances rue Ghandi le 23/01/2020 quittance n°7092 enregistrement n°20800261 déposées à la municipalité de l'avenue de Carthage le 14/9/2020.

Il a été décidé l'élection de La Compagnie Internationale de Leasing «CIL» représentée par Mr Mourad Kallal Président du syndicat des propriétaires de l'immeuble CIL.

2020T00915APSF2

Syndic de la résidence ALBATROS - l'Aouina

En vertu du PV de l'assemblée tenue le 27 juillet 2020, enregistré auprès de la recette des finances du Kram sous le n°20703611, quittance n°65608 en date du 27 août 2020, s'est constitué le syndic de la résidence Albatros sise à la cité les palmeraies l'Aouina, par conséquent la constitution du comité du syndic dont :

- Le président est Mr Ben Salem Nizar,

- Le vice-président est Mr Mohamed Ali Abdelhafidh,

- Le trésorier est Mr Moutii Mabrouk.

2020R02163APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Cabinet maître Samaali Chokri

Avocat à la cour de cassation

Avenue Taib Mhiri - El Kef

Tel : 78 200 340 / 98 447 035

Poursuivant : 1) Mnawer Ben Ahmed Ben Taib 2) Fatma Bent Mohamed Dhawi Kouki 3) Dalila Bent Mohamed Dhawi Kouki 4) Zina Bent Mohamed Dhawi Kouki 5) Mabrouka Bent Mohamed Dhawi Kouki 6) Sadek Ben Mohamed Dhawi Ben Massoud Kouki.

Partie poursuivie : 1) Abdessatar Ben Mohamed Dhawi Kouki 2) Abdeljalil Ben Mohamed Dhawi Kouki, habitent à Abida Dahmani El Kef.

Avocat poursuivant : Maître Samaali Chokri, Avocat à la cour Avenue Taib Mhiri - El Kef

Terrain saisi : terrain agricole sise à Abida Dahmani T.F n°22579 El Kef lot n°31 dont la superficie totale est 55 art 28 centiares.

Mise à prix : 4.442.400 D.T outres les frais de poursuite divers.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 26/10/2020 à partir de 9h du matin devant la chambre des criées auprès du tribunal de 1ère instance du Kef.

Visite de Terrain : tous les jours aux horaires administratifs et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de 1ère instance du Kef.

2020R02169VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet Maître Barouni Moncef

Avocat à la cour de cassation

Avenue de France - Néapolis Centre - Nabeul

Tél : (72) 232 649

Fax : (72) 223 193

MF : 294027 R/A/P/000

A la demande de : Madame Issaoui Rommana Bent Ammar, qui a fait élection de son domicile au cabinet de Maître Barouni Moncef, Avocat à la cour de cassation, sis à Avenue de France - Néapolis Centre - Nabeul.

Contre la partie saisie : Monsieur Hjidri Ali Ben Bechir Ben Abdallah, qui a fait élection de son domicile au cabinet de Maître Sellami Mohamed, sis au 133 Avenue Habib Bourguiba - Nabeul.

A la diligence de : Maître Barouni Moncef, Avocat à la cour de cassation, demeurant à Avenue de France - Néapolis Centre - Nabeul.

Immeuble à vendre : Un premier étage à usage d'habitation d'une superficie de (80) m² Composé de trois chambres, une salle d'eau, une cuisine, un hall, situé à une impasse à travers rue d'Algérie à Beni Khiar, délimité au Sud par Mr Chtioui Mohamed, au Nord par Mr Boubaker Ahmed, à l'Ouest Ben Sidhom Abdelkarim et à l'Est par Mr Frouja Mohamed Sgaier, l'immeuble est équipé d'eau et d'électricité.

Mise à prix : trente six mille soixante deux dinars sept cent quatre vingt dix millimes (36. 062,790) Frais en sus.

Date et lieu de la vente : Lundi 9/11/2020 à partir de 8h30 du matin devant la chambre des saisies immobilières du Tribunal de 1ère instance de Nabeul, sis à Avenue Taib M'hiri Nabeul.

On peut visiter l'immeuble tous les jours.

Observations :

1) Pour participer à la vente, les étrangers doivent obtenir l'autorisation préalable de Monsieur le gouverneur de Nabeul.

2) Tout participant doit consigner le tiers (1/3) de la mise à prix, et se faire représenter par un avocat.

3) Pour prendre connaissance du cahier de charges, s'adresser au greffe du tribunal de 1ère instance de Nabeul ou au cabinet de l'avocat poursuivant, pendant les jours et heures ouvrables.

2020R02172VEPA1

Vente aux enchères publiques après rabais de 40%

Partie poursuivante : 1/ Abderaouf Ltaief, PDG d'une Société, demeurant 68 Route de Monastir - Sousse

2/ Mohamed Ben Manoubi Ayed, Employer à l'étranger, demeurant 68 Route de Monastir Sousse

3/ Rafika Bent Manoubi Ayed, sans profession, demeurant 68 Route de Monastir - Sousse

Débiteur saisi : 1/ Héritiers Slaheddine Ltaief : Mme Saïda Bouhejba, ses Fils Youssef, Mohamed Ammar et Rym, Profession libre, demeurant Rue Arbi Zarrouk, Marsa Cop - Tunis.

2/ Kamel Ben Youssef Ltaief, Homme d'affaire, demeurant 16 rue Méditerranée, Sidi Bousaid - Tunis

3/ Jalila Bent Youssef Ltaief, sans profession, demeurant 7 rue Tantaoui Jawhari - Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Meher Dellel, avocat près la cour de cassation, domicilié à son étude sis place Farhat Hached - Sousse.

Désignation de l'immeuble : 1/ La propriété dite « Madelin Matild» objet du titre foncier n°136534 Sousse qui est constitué de la parcelle n°1 d'une superficie de 265 m², sur laquelle est édifiée une villa qui se compose d'un rez-de-chaussée et 1er étage et à lequel est incorporé une surface triangulaire de 13 m², sis à l'angle rue Tarek Ibn Zied et rue El Farabi - Trocadéro - centre ville de Sousse.

2/ La propriété dite «Madelin Matild» objet du titre foncier n°136535 Sousse qui est constitué de la parcelle n°2 d'une superficie de 400 m², et représente un terrain nu derrière et jumelé au titre foncier n°136534 Sousse, sis à la rue Tarek Ibn Zied - Trocadéro centre ville de Sousse.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à un millions cinq cent soixante cinq mille six cent soixante dix Dinars (1.565.670,000 DT) et ce après rabais de la mise à prix initiale de 40% conformément à l'article 425 du CPCC prix auquel s'ajoute les frais de l'adjudication.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le jeudi cinq novembre 2020 (5/11/2020) à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Participation aux enchères :

Ne peuvent surenchérir que les personnes ayant consigné le tiers de la mise à prix et par l'intermédiaire d'un avocat, et pour les non résidents doivent présenter en plus une autorisation administrative de l'autorité compétente.

Visite des lieux : La visite de l'immeuble peut se faire tous les jours pendant l'horaire administratif.

Pour plus de renseignement s'adresser à l'avocat poursuivant ou consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de première Instance de Sousse.

2020S00997VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le demandeur poursuivant :

Société RYM aluminium inscrite au registre de commerce du tribunal de première instance de Tunis sous le n°147502006 sise rue Monaco n°6 Tunis.

Date de la vente :

La vente aura lieu le mercredi 4/11/2020 devant le tribunal de première instance de Monastir à 9 heures du matin.

La partie saisie :

Société SBMA Sarl sise au siège social immeuble Braiek avenue combattant suprême Monastir, titulaire du registre de commerce sous le n°15137722014 au tribunal de 1ère instance de Monastir.

L'avocate poursuivante :

Maître Fattouma Msakni, avocate sise rue avenue des Martyrs Mahdia.

Objet de la vente :

La totalité du bureau sis au 3ème étage de l'immeuble rue de Sousse Monastir, objet du titre foncier n° 111578 Monastir.

Mise à prix :

La mise à prix de la vente est déterminée à la somme de soixante douze mille deux cent dinars (DT 72.200,000).

Visite du lieu :

La visite du lieu peut se faire chaque jour sous restriction particulière de 9h du matin à 18h du soir, pour plus de renseignement contactez l'avocate poursuivante ou le greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir où a été déposé le cahier de charge.

2020S01005VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE Société anonyme immatriculée au Registre du Commerce sous le numéro B182331996

En la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis rue Hédi Nouira Tunis. Direction régionale sise à 14 Janvier Hammam Sousse.

Partie saisie : la société Ali Youssef et fils, débiteur hypothécaire, société à responsabilité limitée inscrite au registre de commerce de tribunal de première instance de Sousse sous le numéro B115962001, dont le siège social est à Msaken, n°112 rue 1er juin 1955

Avocat poursuivant : Maître Hatem Doura, avocat à la cour, domicilié à route de Tunis Khézema Ouest 4071 immeuble Badr, Bloc B, 4ème étage, matricule fiscal n°798398-S.

Désignation de l'immeuble saisi : la totalité de la propriété sise à Msaken gouvernorat de Sousse d'une superficie de 2327 m², objet du titre foncier n°113343 Sousse dénommé «GHARS BOUJNEH».

Mise à prix : la mise à prix est fixée à la somme de cinq cent vingt six milles cent cinquante dinars (526.150.000 DT) prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

Observations : Ne peuvent enchérir que les personnes qui ont constitué un Avocat, consigné le tiers de la mise à prix ou présenté un chèque certifié ou une garantie bancaire irrévocable représentant ce montant.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu jeudi le 22/10/2020 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sousse.

Conditions de visite des lieux : Les jours ouvrables de 9h à 17h.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à l'Etude de Maître Hatem Doura Avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Sousse pour prendre connaissance du cahier des charges.

2020S01010VEPA1

Vente d'un fonds de commerce rabaisser de 20%

Maître Abid Nizar

Huissier de justice

Rue des Jasmins Imm Soprillam

Bureau N°106 Sousse

Tel : 73 202 501

Fax : 73 202 502

M/F : 646240C/AP/000

Créancier demandeur de poursuite : Najwa Bent Mohamed Habib Atigue, non inscrite au Registre National des Entreprises, Titulaire de la C.I.N n°05532665, demeurant au 11, Rue Bechir Bouraoui - Sousse.

Avocat poursuivant : Maître Amel Dhaoui avocate demeurant à Rue 22 Janvier Imm ESSAADA Sousse.

Débiteur saisi : ECOLE PRIMAIRE PRIVEE «KID'S PARADI» SARL, Inscrite au Registre National des Entreprises sous le n°14039558, demeurant à la Rue Moez Ibn Badis Imm zayatine Khezama ouest - Sousse.

Titre exécution : - expédition exécutoire n°62029 de jugement de cour de 1ère instance de Sousse du 4/6/2018 ordonnant la vente de fonds de commerce sis à la Rue Moez Ibn Badis Imm Zayatine Khezama ouest - Sousse.

Ordonnance sur requête n°85183 du 13/5/2019.

Le fonds de commerce objet de la vente : C'est un fonds pour le commerce d'une ECOLE PRIMAIRE PRIVEE CRECHE ET JARDIN D'ENFANTS connue sous le nom «KID'S PARADI» revenant à la propriété de la débitrice avec tous ses éléments qui consiste en ce qui suit :

Les éléments incorporels : la clientèle l'achalandage le droit au bail l'enregistrement inscrite au Registre National des Entreprises sous le n°14039558.

Les éléments corporels : ensemble de biens utilisés dans le fonds cités au cahier de charge.

Mise à prix rabaisser de 20% : soixante quatorze mille sept cent quarante huit dinars et 800 millimes (74.748d800).

- Les éléments corporels : 61.280d000.

- Les éléments incorporels : 13.468d800.

Les frais : les frais de vente sont à la charge de l'acheteur.

Date et lieu de vente : le 22/10/2020 à partir de 10h du matin au siège du fonds de commerce sis à la Rue Moez Ibn Badis Imm zayatine Khezama ouest - Sousse.

Toute personne peut visiter le fonds et consulter le cahier de charges auprès de huissier de justice durant la semaine.

La visite du fonds : Pour toute personne voulant participer à la vente doit consigner 10% du prix suivant un chèque certifié ou en espèce de Huissier de justice.

L'adjudication ne sera prononcée que lors de paiement du prix et des frais suivant un chèque certifié ou en espèce.

2020S01018VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Après réduction de la mise à prix initiale de 40 %

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A I.U. 0000221M, R.C.

auprès du tribunal de première instance de Tunis n°B176041996, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Société 3MD de promotion immobilière, SARL, I.U. 1201016J, R.C auprès du tribunal de première instance de Tunis n°B2495602011, ayant son siège au 31 cité Al-Iskane zone IV 2013 Ben Arous, et à son domicile élu sis à la route de Gabès km 1,5 devant maison Mercedes chez SICM 3000 Sfax, et à rue Imam Boukhari devant la foire de Sfax - Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc. A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé «Bochra» objet du titre foncier n°139587 Sfax qui consiste en une parcelle de terre clôturée de tous ses cotés d'une superficie de 2191 m² sise à la route Gremda km 5 Bouzayène Sfax comprenant :

- Une villa de deux étages : la surface de son rez-de-chaussée est de 157m² comportant deux chambres, une cuisine, une salle d'eau et un garage d'une superficie de 21m² et des escaliers menant à l'étage. La superficie du 1er étage est de 132m² et comporte trois chambres et une salle de bain équipée.

- Une 2ème villa de deux étages : la surface de son rez-de-chaussée est de 141 m² comportant deux chambres, une cuisine, une salle d'eau. La surface du 1er étage est de 127 m² et comporte deux chambres, un salon et une salle de bain équipée.

La forme architecturale des deux villas est classique, leurs sols sont revêtus de carreaux de carrelage et leurs toits sont en béton, les fenêtres et les portes en bois normal. Ils sont équipés d'eau et de l'électricité. Leur état de point de vue entretien et maintenance est moyenne.

Un bâtiment jumelé comportant trois locaux d'habitation, deux locaux au rez-de-chaussée d'une surface totale de 367 m², le 1er ayant son entrée du coté nord et comporte un salon, une chambre à coucher, une cuisine et une salle de bain. Le 2ème comporte un salon, un séjour, une chambre à coucher, une cuisine et une salle de bain. Le 3ème est au 1er étage d'une surface de 192 m² ouvrant sur le coté sud comportant un salon, quatre chambres, une cuisine et une salle de bain. L'état des trois locaux est moyen et ils sont équipés de l'eau et de l'électricité.

Des locaux de ménage ayant un toit en béton d'une surface de 83 m².

Un parking d'une surface de 24 m² couvert par de plateaux métalliques.

5- Mise à prix : Un million trois cent cinquante cinq mille quatre cent dinars (1.355.400,000 D) frais en sus, et ce après la réduction de la mise à prix initiale de 40 %. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax 2 sis à la zone 3 - 4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax le mercredi quatre novembre deux mille vingt (4/11/2020) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Moez Ayed Zambaa et ce aux mêmes horaires.

2020X01289VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A I.U. 0000221M, R.C. auprès du tribunal de première instance de Tunis n°B176041996, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Kamel Ben Habib ABID (I.U. 0111320F, CIN 01126498), bijoutier, demeurant à la route de Tunis km 5 Avenue de la Liberté impasse Bahloul n°22 Sfax, et à rue El Adoul Sfax.

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : L'immeuble dénommé "Kamel" objet du titre foncier n°65281 Sfax qui consiste en une parcelle de terre clôturée d'une superficie de 1553 m² sise à route de Tunis km 5 faisant le coin de l'impasse Chaari et de deux passages Sfax limitée au nord par l'impasse Chaari, de l'est par un passage, du sud par Moalla et Bayoudhi et de l'ouest par un passage, sur laquelle est édifié une villa de deux étages d'une superficie de 530 m² équipée de l'électricité et de l'eau courante se composant de :

- Un rez-de-chaussée d'une superficie de 390 m² comportant une entrée ouvrant sur l'ouest menant à un hall et un salon spacieux, un séjour, une chambre, des escaliers, un couloir, une salle de bain, une salle d'eau, et un garage spacieux comportant une chambre de stockage, une salle d'eau, une cuisine dans laquelle il existe une chambre de stockage, un réservoir d'eau et une porte ouvrant sur l'est menant à une véranda.

Un étage d'une superficie de 140 m² comportant un couloir, trois chambres, une chambre dressing, une salle de bain, un balcon ouvrant sur le coté sud-est et un toit ouvrant sur le coté nord-ouest.

5- Mise à prix :

Neuf cent mille dinars (900.000,000 D) frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour tes étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication :

L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à la rue Aboulkacem Chebbi Sfax le lundi deux novembre deux mille vingt (02/11/2020) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble :

La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Moez Ayed Zambaa et ce aux mêmes horaires.

2020X01290VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A I.U. 0000221M, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteurs saisis : Mohamed Lassaad Ben Hamed Drira (CIN 05388585), travailleur à l'étranger, demeurant à la route Menzel Chaker Km 2 Sfax, et à la route Lafrane Km 6 rue Aboubakr Esseddik El-Ain Sfax. - Ines Bent Sadok Ellouze (CIN 08198585), gérant de société, demeurant à route Menzel Chaker Km 2 Sfax, et 63 Avenue Habib Thameur km 6 El-Ain Sfax, et à route Lafrane Km 6 rue Aboubakr Esseddik El-Ain Sfax,

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé «Al-Farah» objet du titre foncier n°8739 Sfax qui consiste en une parcelle de terre rectangulaire clôturée avec des murs de ses quatre cotés sise à route Menzel Chaker km 2 Sfax dans une rue non goudronnée en face de la maison de jeunes, limitée au nord par héritiers Karray et Aicha Karray, de l'est par Hamda Karray, de l'ouest par un bâtiment de Mohamed Taoufik Karray et du sud par une rue de 10 mètres de largeur d'où elle est accessible, d'une superficie de 605 m², sur laquelle est édifié une villa contemporaine de deux étages ancienne composée de :

- Un rez-de-chaussée d'une surface couverte de 226,55 m² se composant d'une véranda ouvrant sur l'est, le nord et l'ouest, deux portes en bois, un hall et un vaste salon séparés par un mur en bois décoré, une salle à manger, un séjour, un coin sanitaire, une cuisine finie où il existe un placard et une porte qui mène à une véranda sud-ouest. Le toit est en béton, le sol de la cuisine et du coin sanitaire est en parterre et le reste du sol est en carreaux de carrelage marbré.

- Un sous sol niveau 1 d'une surface de 115 m² accessible à partir d'une porte se trouvant devant le coin sanitaire et des escaliers en marbre. Il est composé d'une chambre dépôt, une toilette et un garage d'une voiture accessible à partir d'une porte en bois au coin sud-est de la parcelle. Le toit est en béton et le sol en carreaux de carrelage. Il est en état de négligence essentiellement pour les tuyaux d'égout.

- Un 1er étage niveau 1 : d'une superficie de 74,50 m² accessible à partir des escaliers en marbre se trouvant avant la salle à manger du rez-de-chaussée. Son toit est en béton. Il comporte un couloir, trois chambres à coucher dont le sol est revêtu de carreaux de carrelage, et une salle de bain équipée par des articles modernes de qualité moyenne et dont le sol est en parterre.

- Un 1er étage niveau 2 : d'une superficie de 94,70 m² composé d'une chambre à coucher ayant un balcon ouvrant sur l'est et une salle de bain équipée par des articles de qualité moyenne, un espace rectangulaire comportant une kitchenette équipée et ayant une porte ouvrant sur le toit.

- Un sous sol niveau 2 : d'une surface de 84.18 m².

Les murs extérieurs de tout le bâtiment sont en pierre et intérieurs certains en pierre et les autres en briques et sont tous finis et peints à la peinture à l'eau de l'intérieur et de l'extérieur. Les portes intérieures sont bois moyen gamme, les fenêtres en bois et verre et les volets sont en bois protégés par du fer forgé. Il est équipé de l'électricité et ses équipements sont de moyenne gamme. Les articles sanitaires sont modernes et aussi de moyenne gamme. Le bâtiment est ancien et nécessite l'entretien.

La localisation de l'immeuble est assez bien puisqu'il ne le sépare de route Menzel Chaker que quelques mètres.

5- Mise à prix : quatre cent vingt six mille dinars (426.000,000 D) frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3 - 4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax le mercredi quatre Novembre deux mille vingt (4/11/2020) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Moez Ayed Zambaa et ce aux mêmes horaires.

2020X01291VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Moez Ayed Zambaa

Avocat à la cour de cassation

1- Créancier saisissant : AMEN BANK, S.A I.U. 0000221M, R.C. auprès du tribunal de première instance de Tunis n°B176041996, ayant son siège social à l'avenue Mohamed V Tunis.

2- Débiteur saisi : Société tunisienne de textile SOTUTEX, SARL, I.U. 0537800F, ayant son siège à l'avenue Jameleddine Al-Afghani Z.I Poudrière 1 Sfax. (Débitrice principale). - Mohamed Ben Mohamed Ben Freaj Moalla, CIN 01313673, gérant de société, demeurant à route Menzel Chaker km 5,5 (rue 3 Impasse 6 n°34 El-Ain) Sfax (caution hypothécaire).

3- Avocat poursuivant : Maître Moez Ayed Zambaa, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à rue Tahar Sfar Im. Marhaba Center Esc.A 5ème étage App. N°16 - 3000 Sfax.

4- Immeuble saisi : La totalité de l'immeuble dénommé «Yasmine» objet du titre foncier n°39687 Sfax qui

consiste en une parcelle de terre d'une superficie de 2225 m² clôturée de tous ses cotés sise au coin de la rue du martyr Mohamed Zouari et d'une autre rue innomée ramifiée de route Menzel Chaker km 6 Sfax, limitée au nord par la rue du martyr Mohamed Zouari, de l'est par Mohamed Abdelkafi, du Sud par Mhiri et de l'ouest par une rue dont la parcelle est accessible, sur laquelle est édifié :

- Un bâtiment à vocation résidentielle consistant en une villa spacieuse du style architectural moderne d'une superficie de 620 m² se composant d'une véranda au nord et une véranda au sud-ouest, un hall d'entré et un salon spacieux équipé d'un jardin d'hiver au centre, et deux blocs : un bloc du coté est comportant un coin pour la famille composé d'une chambre dressing, un hall, une chambre à coucher avec une salle de bain équipée et un séjour avec une douche, et un coin pour les enfants composé d'un couloir, un hall (séjour), trois chambres, salle de bain et toilette, et un coin pour les hôtes composé d'un petit hall, une chambre à coucher et une salle de bain, et un bloc du coté ouest comportant un hall, un couloir, un séjour, une cuisine, une salle à manger, une chambre dépôt et une chambre pour la femme de ménage équipée d'une toilette et d'une kitchenette.

- Un garage de deux voitures lié à la villa ouvrant sur le coté ouest et équipé d'une cuisine.

- Des accessoires extérieurs d'une superficie couverte de 63 m² ouvrant sur l'ouest comportant deux chambres, un bloc sanitaire, et un bar lié à la piscine.

- Une piscine d'une surface de 92 m².

- Une résidence pour le gardien au coin sud-ouest d'une surface couverte de 22 m² composé d'une chambre, une cuisine, une douche et une toilette.

La totalité de la surface non couverte comporte un jardin ouvrant sur l'est, gazonné ayant deux niveaux et des allées revêtues de carreaux de carrelage antidérapant et comportant beaucoup de plantes de décoration. Il existe aussi des plantes au trottoir extérieur. Les différentes composantes bâties sont récentes du style architectural luxueux, tous les équipements (portes extérieurs et intérieurs et équipements sanitaires) sont de haute gamme, les toits sont décorés au plâtre et le sol est revêtu de carreaux de marbre italien haute gamme, les murs de la cuisine et des blocs sanitaires sont revêtus de faïences haute gamme, les fenêtres sont équipés de l'aluminium, et la villa est équipée du chauffage central, du gaz de ville et des caméras de surveillance.

5- Mise à prix : Un million quatre cent vingt mille dinars (1.420.000,000 D) frais en sus. Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 de la mise à prix et missionner un avocat et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées.

6- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax2 sis à la zone 3 - 4 rue Ahmed Aloulou près de la CNSS Sfax, le mercredi quatre novembre deux mille vingt (4/11/2020) à partir de 9 heures.

7- Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Moez Ayed Zambaa et ce aux mêmes horaires.

2020X01292VEPA1

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble

Suite à une saisie immobilière

Cabinet Maître Jamoussi Mohamed Sofiène

Avocat

44, Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Tel : 74.220.096

Fax : 74.201.001

Le poursuivant : L'Arab Tunisian Bank, société anonyme représentée par son directeur général, inscrite au registre de commerce auprès du Tribunal de 1ère Instance de Tunis sous le n°B167001997 dont le siège social est situé à 9 Rue Hédi Nouira Tunis, demeurant Route El Ain Sfax, son domicile à l'étude de son avocat Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, 44 Avenue Habib Bourguiba Immeuble Athos Sfax 3000.

Le saisi : 1) Mr Hamdene Ben Taher Wali, technicien au menuiserie générale, titulaire de la CIN 01321313 Y demeurant Avenue Bourguiba rue Hannabaal n°16 El Ain Sfax (débiteur hypothécaire)

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Sofiène Jamoussi, Avocat, 44 Avenue Habib Bourguiba Sfax 3000.

Immeuble saisi et mis en vente : Suite d'une saisie Immobilière faite par Maître Anouar Saadaoui Huissier Notaire sous le n°7270 le 11/8/2020 sur la totalité de la propriété non immatriculée sise à la Route El Ain Km7 Rue Hannabaal délégation de Sfax Sud, Gouvernorat de Sfax.

Cette propriété représentée par un local d'habitation orientation ouest qui contient deux étages, construit sur une parcelle de terrain rectangulaire dont la superficie totale est de 172 m² et clôturée de quatre cotés son entrée du coté ouest sur la Rue Hannabaal.

Le premier étage c'est le rez-de-chaussée qui contient 3 chambres, cuisine, couloir, hall et wc de superficie couverte est de 118 m² et le 2ème étage c'est l'étage supérieur auquel on arrive à travers les escaliers hors construction qui contient 2 chambres, hall, salon, wc, couloir et 3 balcons de superficie couverte est de 101 m².

Les limites de la propriété de coté Sud héritiers Rajab Wali, de l'est et Nord Tahar Wali et de l'ouest impasse d'où son entrée.

Mise à prix : le local saisi est fixé à cent trente cinq milles Dinars (135.000.000D) terre et construction outre les frais qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : Aura lieu le mercredi le 28 octobre 2020 à partir de 9h du matin et suivant à la salle des criées du tribunal de première instance de Sfax2, sise Zone 3, 4 Rue Ahmed Aloulou prés de CNSS Sfax.

Visite de l'immeuble : La visite est possible tous les jours de la semaine, suivant l'horaire administratif.

Tout qui veut participer aux enchères, doit consigner le 1/3 du montant de la mise à prix est de 45.000.000 par l'intermédiaire d'un avocat et pour les étrangers doivent être munis de l'autorisation de Mr. le gouverneur compétent.

Et pour de plus amples informations contacter l'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

2020X01312VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Etude de Maître Ben Saada Mouna

Poursuivant : Dalila Bent Mohamed Ali Ibn Farah, ne travaille pas sis à Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Ben Saada Mouna, Avocat 29 Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Partie saisie : Hayet Bent Mohamed Ali Ibn Farah sis à cité Elhabib rue philippine

Motif légal en vertu de jugement délivré par le tribunal de première instance de Sfax 1 n°2704 daté le 6/11/2019 notifié par l'huissier notaire maître Tahia Ben Khalifa sous le n°3981 le 31/01/2020.

Et en vertu d'une saisie immobilière par le même huissier notaire sous n°3981 daté le 27/7/2020 et notifié par le même huissier notaire sous le même numéro le 28/7/2020.

Il sera procédé le mercredi le 21/10/2020 à 9H du matin à l'audience et devant la chambre des criées au tribunal de première instance de Sfax2 à la vente de l'immeuble sise à cité elhabib rue philippine gouvernorat de Sfax composant un terrain de superficie de 116 m² dont une maison de superficie de 50 m² composant 2 chambres et un hall de réception et une cuisine avec une toilette et un coin d'une superficie de 9 m² attribuée de 3 côtés des voisins et du coté sud où l'accès par rue philippine.

Mise à prix : le prix de la maison mentionnée et fixé à cinquante cinq mille dinars (55.000.000) auquel s'ajoute les frais qui seront fixés par le tribunal.

La visite de l'immeuble aura lieu tous les jours pendant les heures de bureau.

Pour tous autres renseignements il faut s'adresser au greffe de tribunal de première instance de Sfax2 où se trouve le cahier de charge ou au cabinet de l'avocat poursuivant Maître Ben Saada Mouna Avocat 29 Avenue Habib Bourguiba 3000 Sfax

Toute personne désirent participer aux enchères publiques doit consigner le tiers de prix par un avocat.

2020X01316VEPA1

Vente aux enchères publiques à la suite d'une saisie immobilière

Après réduction de 40 % de la mise à prix

Cabinet Maître Mohamed Jebir

Avocat à la cour

4 Rue Victor Hugo n°12 Sfax

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aux enchères publiques de l'immeuble sous-indiqué aura lieu le lundi 02/11/2020 à partir de neuf heures du matin à la chambre des criée du Tribunal de Première instance de Sfax.

Immeuble objet de l'adjudication : Un terrain d'une superficie de 645 m² comportant une Villa d'une superficie de 506 m² avec un garage et cuisine de 61 m², sis impasse la gazelle entre route de Tunis et Mahdia km 6 Sfax et délimité au sud Bourchéni, à l'est Kallel, au nord impasse la gazelle et à l'ouest Bourchéni et une entrée. La villa est dans un bon état.

Poursuivant : Mohamed Hammémi CIN 01264592 non immatriculé au R.C demeurant route de Tunis Km 5 impasse Rebaii n°18 Sfax et ayant son avocat Maître Mohamed Jebir.

Partie saisie : Hafedh Koubaa, immatriculé au R.C sous le N°A1130841997, C.I.N. n°01001542 demeurant route de Tunis Sékit Ezitt impasse la Gazelle Sfax.

Motif légal : En vertu de la saisie - immobilière n°20566 en date du 10/02/2020 établie par l'huissier notaire Morched Zouari en exécution de l'injonction de payer n°34991 rendu par le Tribunal de première instance de Sfax le 26/6/2019 et signifié par l'huissier notaire suivant exploit n°20566 en date du 12/11/2019.

Mise à prix : deux cent quatre vingt huit mille dinars (288.000.000d) après réduction de 40 % du prix majoré de 2.184.522d frais et honoraires taxés.

Observations :

1) Nul ne peut participer à l'adjudication que celui qui consigne au moins le tiers de la mise à prix et ce par l'intermédiaire d'un avocat conformément à l'article 425 du C.P.C.C.

2) On peut visiter les lieux pendant toute la semaine

3) Tous les frais devront être ajoutés au prix de l'adjudication

4) Pour amples renseignements on peut s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Sfax où se trouve le cahier des charges déposé ou au cabinet Maître Mohamed Jebir Avocat poursuivant 4 rue Victor Hugo n°12 Sfax.

2020X01322VEPA1

Etude Maître Mohamed Lahmaier

Avocat près la cour de cassation

106 Bis Rue de Palestine 1002 Tunis

Matricule Fiscal : 182910 Q/A/P/000

Tel : 71.801.300

Fax : 71.783.701

Poursuivant : La Banque de Tunisie (S.A) représentée par son Directeur Général, ayant son siège social 2, rue de Turquie 1000 Tunis, identifiant unique 120H.

Partie saisie : La Société de Recyclage du Sud (S.R.S), SARL représentée par son gérant (M.F 10057040) dont le siège social est à (سبالة الشيخ) El Mhamdia gouvernorat de Ben Arous, sa 2ème adresse 18 rue Youssef Darghouth, Cité Ennour El Kabaria Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Mohamed Lahmaier avocat près la cour de cassation 106 bis rue de Palestine 1002 Tunis.

Description du bien à vendre : 16625 parts indivises du T.F 41308 Ben Arous dénommé «Chrak Abbes Korâat Hamri» consistant en un terrain agricole sis au Sud du

lotissement résidentiel zone Sidi Frej délégation Mhamdia gouvernorat de Ben Arous.

Mise à prix : (108.062,500 D.T) outre les frais de poursuite.

Date et lieu de la vente : Jeudi 5 novembre 2020 devant la chambre des criées du tribunal de première Instance de Ben Arous à partir de 9H du matin.

La visite des lieux : Toute la journée sur les lieux et pour de plus amples renseignements s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou prendre connaissance du cahier des charges déposé au greffe du tribunal.

Observation : Toute personne voulant participer aux enchères et par la voie d'un Avocat, doit consigner le 1/3 de la mise à prix ou bien présenter un chèque certifié ou une caution bancaire irrévocable; les étrangers doivent être munis d'une autorisation préalable exigée par la loi.

2020401974VEPA1

Avis aux créanciers

Société BEST PRIVATE INSTITUTE

Siège social : 10 rue Chaambi Gammarth Supérieur, La Marsa, Tunis

Capital : 2.000.000 Dinars

MF : 1631223G/A/M/000

Maître Zied Bacha, liquidateur de la Société "Société BEST PRIVATE INSTITUTE" en liquidation, informe par le présent avis tous les créanciers de ladite société qu'ils doivent présenter leurs titres de créances entre les mains du liquidateur, à son bureau sise au 12, avenue Haroun Errachid, Mutuelle ville, 1082, Tunis, dans le délai d'un mois sous peine de forclusion à partir de la publication du présent avis.

2020401964VEPA2

Nomination d'un liquidateur sur la succession du défunt Almahdi Ibrahim

En vertu de l'ordonnance sur requête n°54923 émanante du tribunal de première instance de Grombalia le 7/7/2020, il a été décidé la nomination de Mme Khalfi Sihem sise au 19 rue de Libye Tunis 1002, en qualité de liquidateur pour inventorier, gérer et liquider toute la succession du défunt Almahdi Ibrahim sous contrôle de juge-commissaire du tribunal de première instance de Grombalia.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication, (pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours) leurs dettes au liquidateur, soit directement contre décharge à son bureau sis au 19, rue de Libye 4ème Etage Lafayette Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception.

2020401968VEPA2

Avis de Distribution

Le greffier du tribunal de première instance de Zaghwan annonce l'ouverture de la procédure de distribution de la somme quarante six milles cinq cent cinquante dinars 46.550.000 consignée à la trésorerie générale de Tunisie quittance R005555 du 01/7/2016 contre la société NEWCORK, à la diligence de maître Asma Ben Abria avocate pour le compte de banque de financement des petites et moyennes entreprises dans l'affaire n°112 du 3/7/2020.

Dans les trente jours de la publication au journal officiel de la République Tunisienne de l'insertion ou de la réception de la lettre recommandée tout créancier qui entend participer à la distribution des deniers doit à peine de forclusion produire ses titres de créances au greffe du tribunal avec une demande de collocation faite sous la constitution d'un avocat en l'étude duquel domicile est élu de droit pour le produisant cette demande énoncera les causes de préférence de la créance s'il y a lieu et ce conformément aux dispositions de l'article 468 de code des procédures civils et commerciales.

2020401981VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

TUNISIA BROADCASTING S.A

Société anonyme

Au capital social de 4 475 500 dinars

Siège social : 5, Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac, Tunis

Registre de commerce : B2474272010

Matricule fiscal : 1147434Q/A/M/000

Vous êtes priés d'assister à la réunion du conseil d'administration de la société Tunisia Broadcasting «Shems FM» prévue pour le mardi le 27 octobre 2020 à 11 H au siège social sis au 5, Rue du Lac d'Annecy, Les Berges du Lac 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport de gestion de l'exercice 2019

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2019

- Examen et arrêté des états financiers de l'exercice 2019

- Approbation des conventions règlementées au titre de l'exercice 2019

- Quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats au titre de l'exercice 2019

- Fixation des montants de jetons de présence

- Pouvoirs en vue de formalités.

2020R02161SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SMVDA El GRIAAT 3

SA au capital de 400.000 DT

3, Rue Farhat Hached Borj El Amri Manouba

MF : 0912295E

CNSS : 401021-23

Messieurs les actionnaires de la SMVDA EL GRIAAT 3 sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 24 octobre 2020 à dix heures au 3, Rue Farhat Hached Borj El Amri Manouba pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Election des membres du conseil d'administration.

2020R02162SANB3

Convocation

COMPTOIR TUNISIEN DE BATIMENT

COTUB

SA au capital de 18 000 000 Dinars

Siège social : Route de Tunis Km 0.5 Sfax

Identifiant unique : 0003755CAM000

Messieurs les actionnaires du Comptoir Tunisien de Bâtiment (CO.TU.B) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le samedi 31 octobre 2020 à 10 heures au siège administratif de la Société sis à route de Gabès Km 0,5 (rue Ali Ben Khlifa) - Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2019,

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2019,

4. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2019,

5. Quitus à donner aux administrateurs,

6. Approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

7. Affectation du résultat de l'exercice 2019,

8. Questions diverses.

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2020R02166SANB3

Convocation

COMPTOIR TUNISIEN DE BATIMENT COTUB

SA au capital de 18 000 000 Dinars

Siège social : Route de Tunis Km 0.5 Sfax

Identifiant Unique : 0003755CAM000

Messieurs les actionnaires du Comptoir Tunisien de Bâtiment (CO.TU.B) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le samedi 31 octobre 2020 à midi au siège administratif de la Société sis à la route de Gabès Km 0,5 (rue Ali Ben Khlifa) - Sfax, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Extension de l'objet social de la société

2) Mettre à jour les statuts pour se conformer à la réglementation en vigueur.

Les documents relatifs à ladite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2020R02167SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de PRODUCTION AGRICOLE TEBOULBA

SOPAT - SA

Siège social : Avenue de 23 Janvier BP19 - Teboulba

Identifiant unique : 022671F

CNSS : 145514-14

Messieurs les actionnaires de la Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT» sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 28/10/2020 à 10 heures à l'hôtel IBEROSTAR. DIAR ANDALOUS 5*, sis au port Kantaoui - Sousse et ce en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Entérinement du retard enregistré pour l'approbation des comptes de l'exercice 2019

2- Lecture et approbation du rapport d'activité 2019 établis par le Conseil d'Administration;

3- Lecture du rapport général et du rapport spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019;

4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2019 ;

5- Affectation des résultats de l'exercice 2019;

6- Approbation des conventions réglementées ;

7- Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2019;

8- Nomination d'Administrateurs ;

9- Nomination du commissaire aux comptes ;

10- Allocation de jetons de présence;

11- Pouvoirs d'accomplissement des formalités légales.

2020S01022SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société BETON VERT

S.A Au capital de 1.680.000 dinars

Siège social : Z.I Tejra Rte de Gabès Médenine

Identifiant unique n° : 1626178 L

Les actionnaires de la Société Béton Vert sont convoqués à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 27 octobre 2020 à partir de 10h du matin au siège social de la société SODIS-SICAR, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du retard dans la tenue de l'assemblée générale ordinaire.

2. Approbation des états financiers arrêtés au 31/12/2019 et du rapport d'activité afférent à l'exercice 2019

3. Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019

4. Approbation des conventions réglementées au titre de l'exercice 2019.

5. Quitus aux administrateurs au titre de l'exercice 2019.

6. Fixation des jetons de présence attribués aux membres du conseil d'administration au titre de l'exercice 2019

7. Pouvoir pour accomplissement des formalités légales de publication.

2020X01300SANB3

Convocation à l'assemblée générale

Manufacture DELLA'ADDA TUNISIE «MAT»

S.A en liquidation

I.U : 447073X

Messieurs les actionnaires de la société Manufacture DELLA 'ADDA TUNISIE «MAT» SA en liquidation sont convoqués à l'assemblée générale qui sera tenue le 29 octobre 2020 à 10 heures du matin au 2 Bis, Rue du Réservoir 1008 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- L'examen des états financiers des exercices de 2011 à 2019

- Désignation d'un commissaire aux comptes

- Situation financière de la liquidation.

- Avancement des travaux de la liquidation

- Questions diverses.

2020401962SANB3

Report de l'assemblée générale ordinaire de la Société SERVICOM SA

La Société SERVICOM, MF : 826619WAM000, société anonyme, au capital de 11 874 000 Dinars, ayant son siège social au 65 Rue 8601 ZI Charguia 1 - 2035 - Tunis, immatriculée au registre de commerce de Tunis, sous le n°B111212003, informe Mesdames et Messieurs les actionnaires de la Société que l'assemblée générale ordinaire prévue initialement le mardi 13 octobre 2020, à 15 Heures à l'IACE sera reportée à une date ultérieure.

2020401967SANB3

Convocation

Lipp-Distribution

Société anonyme

Au capital de 21.470.860 DT

Siège social : 28 rue 8601 - ZI La Charguia- 2035 Tunis - Carthage

Identifiant Unique : 0430038H

Messieurs les actionnaires de la société «Lipp-Distribution SA» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le jeudi 12 novembre 2020 à 10 heures au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du retard de la convocation et de la tenue de l'assemblée générale ordinaire annuelle,

- Approbation des états financiers et du rapport d'activité relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019,

- Lecture des rapports général et spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019.

- Approbation des conventions réglementées,

- Affectation du résultat,

- Quitus aux administrateurs,

- Renouvellement des mandats des Administrateurs,

- Questions diverses.

Les documents relatifs à cette réunion sont disponibles au siège social dans le délai légal.

2020401982SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

HORIZON TELECOM

S.A au capital social de 100.000 dinars

Identifiant Unique RNE : 437 635 E

Siège social : 44-46, avenue de la Liberté - 1002 Tunis

Messieurs les actionnaires de la Société HORIZON TELECOM sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mercredi 28 octobre 2020 à 10 Heures au siège social sis au 44-46, avenue de la Liberté, 1002 Tunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la situation financière de la société.

2. Renouvellement des mandats d'administrateurs.

3. Entériner la cooptation d'administrateurs.

4. Pouvoir pour formalités.

Les documents, qui d'après la loi doivent être communiqués à l'assemblée sont mis à la disposition des actionnaires au siège social pendant les délais réglementaires.

2020401985SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SORENCO SA

5 rue de Touraine Cité Jardins 1002 Tunis

Capital de 157 500 TND

MF : 0437413RAM000

Les actionnaires de SORENCO SA sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le jeudi 29 octobre 2020 à 11 heures, au siège social de la société, sis au 5 rue de Touraine, Cité jardin 1002 Tunis, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport de gestion relatif à l'activité de la société au cours de l'exercice 2019 et son approbation

- Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur l'exercice 2019

- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 et quitus aux administrateurs

- Affectation du résultat de l'exercice 2019

- Nomination du commissaire aux comptes

- Renouvellement du mandat des administrateurs

- Approbation du calcul de la rémunération de la Direction Générale

- Quitus aux Administrateurs

- Approbation des conventions règlementées

- Questions diverses.

2020401986SANB3

Sociétés à responsabilité limitée

Convocation

Fabrication des transformateurs électriques et luminaires

VARAT TUNISIE SARL

Zone Industrielle Mghira III

50, Rue de Jendouba, Fouchana

SARL au capital de 4.000.000 Dinars

MF : 437483G/A/M/000

CNSS : 00180146-17

Messieurs les associés de la Société Varat -Tunisie Sarl sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu le mardi 20 octobre 2020 à 10h au siège social sis à la Zone Industrielle Mghira III à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Mise à jour des statuts de la société conformément à législation en vigueur.

2) Questions diverses.

2020R02174SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE CARRIERE BEN M'BAREK ET Cie

S.A.R.L au capital de 692.000 dinars

Siège social : GP1 Km 28 Fondouk Jedid 8012

R.C : B1111871998

Code T.V.A : 0020550N/A/M/000

C.N.S.S : 41774/64

Les associés de la SOCIETE CARRIERE BEN M'BAREK ET Cie sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le

mardi 27 octobre 2020 à 11h30 au siège de la société pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1/ Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2018

2/ Lecture du rapport du commissaire aux comptes de l'exercice 2018

3/ Approbation des états financiers de l'exercice 2018

4/ Affectation du résultat de l'exercice 2018

5/ Quitus aux gérants

6/ Démission du gérant

7/ Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes pour les exercices 2019, 2020 et 2021

8/ Questions diverses.

2020R02180SRLB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

GE HEALTHCARE TUNISIA SARL

Société à responsabilité limitée

Rue du Lac Tana, Les Berges du Lac, 1053 Tunis, Tunisie

Identifiant unique : 1467962R

Les associés de la société GE HEALTHCARE TUNISIA sus indiquée sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le lundi 26 octobre 2020 à dix heures, au 3 Avenue de la Lire, Immeuble Lac 8, Les Berges du Lac 2, 1053 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du retard dans la tenue de l'assemblée et des modalités et délais de convocation;

2- Lecture et approbation du rapport de gestion établi par la gérance sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;

3- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;

4- Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;

5- Approbation des conventions visées à l'article 115 et 475 du code des sociétés commerciales ;

6- Quitus aux gérants ;

7- Acceptation de la démission d'un co-gérant ;

8- Renouvellement du mandat d'un co-gérant;

9- Nomination d'un nouveau co-gérant;

10- Pouvoirs en vue des formalités.

Les documents destinés aux délibérations de l'assemblée générale ordinaire sont mis à la disposition de chaque associé au siège social durant le délai légal.

2020401978SRLB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire des associés

SOCIETE IMMOBILIERE ELFOULLA SARL

Capital social : 150.000 Dinars Tunisiens

Siège social : 3 Rue Mustapha Sfar - Cité Jardins - 1002 - Tunis

Matricule Fiscal : 000MP1007248M

L'assemblée générale extraordinaire des associés sera tenue le 27 octobre 2020 à 10 H au siège social de la société sis au 3 Rue Mustapha Sfar, 1002 - Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Ratification du mode et des délais de convocation de l'assemblée générale

- Examen du rapport du commissaire aux apports et approbation de l'augmentation du capital

- Modification de l'article 6 des statuts

- Octroi des pouvoirs au gérant pour l'accomplissement de toutes les formalités et procédures légales concernant l'augmentation du capital.

2020401988SRLB3

Autres sociétés

Société des Services Collectifs Agricoles Menzelienne «S.S.C.A.M.» Menzel Bouzelfa

Matricule fiscal : 9494/B/N/M/000

La Société des Services Collectifs Agricoles Menzelienne «S.S.C.A.M.» Menzel Bouzelfa annonce que l'assemblée générale des années antérieures de 2014 à 2019 sera comme la suite :

- Date : Jeudi 22 octobre 2020

- Horaire : 15 heures après midi

- Lieu : Siège de la société sis cité Erraoudha

Pour délibérer ce qui suit :

1) Lecture du rapport littéraire

2) Lecture du rapport financier

3) Lecture du rapport du commissaire aux comptes

4) Présentation de la nouvelle commission.

2020T00919SODB3

Convocation pour une assemblée générale extraordinaire

La SMSA "CURUBIS"

Siège social : UTAP, rue de Théâtre 8070 Korba

Type : Société mutuel de services agricoles

Capital social : 24 000 dt

M.F : 000/M/A/1600358/B

La SMSA Curubis est invitée à assister à l'assemblée générale extraordinaire, qui se tiendra le lundi 12 octobre 2020 à 10 au siège de l'entreprise pour délibération sur l'ordre du jour suivant :

- Poser les états financiers de l'exercice comptable 2018

- Poser les états financiers de l'exercice comptable 2019.

2020R02164SODB3

Convocation à une assemblée générale ordinaire

SMBSA EZZAHRA

Ouled Salah 73604460 Ksour Essef - Mahdia

MF : 029083 WPM000

Le président du conseil d'administration de la société Mutuelle de base des services agricoles EZZAHRA à Ouled Salah délégation Ksour Essef gouvernorat Mahdia invite tous les adhérents à assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire de l'exercice 2019 qui se tiendra le jeudi 5 Novembre 2020 à 9 h au siège social de la société à Ouled Salah.

Les dépôts des candidatures aux postes de membres du conseil d'administration seront ouverts à partir du 12 octobre et jusqu'au 16 octobre 2020. Les adhérents qui souhaitent présenter leurs candidatures aux postes de membres du conseil d'administration sont appelés à adresser leurs demandes au nom du président du conseil d'administration avec lettre recommandée à l'adresse suivante «Société Mutuelle des services agricoles Ezzahra Ouled Salah 5116 Ksour Essef».

Messieurs les adhérents sont appelés à débattre de l'ordre du jour suivant de l'assemblée générale ordinaire :

1- Lecture des rapports du conseil d'administration morale et financiers relatifs de l'exercice 2019

2- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2019

3- Approbation des rapports du conseil d'administration et des états financiers d'exercice 2019

4- Octroi de quitus aux administrateurs au titre de leur gestion d'exercice 2019.

5- Actualisation de la liste des adhérents

6- Affectation des excédents et distribution des bénéfices d'exercice 2019

7- Election du tiers des administrateurs,

NB : Les adhérents invités pourront consulter les rapports moraux et financiers au siège de la société à partir de 28-10-2020 jusqu'au 4-11-2020.

2020S00998SODB3

DIVERS

Avis au public

Jugement de tutelle

Par jugement de tutelle rendu par le tribunal de 1ère instance de Grombalia sous le n°5055 du 26/02/2019 Sahbi Ben Ali Salaani a été nommé tuteur de sa soeur Samia Bent Ali Salaani pour gérer ses affaires et disposer pleinement de ses gains.

2020R02168DIVD2

Jugement de désignation d'une tutelle

Par jugement de tutelle rendu par le tribunal de 1ère instance de Ben Arous sous le n°1887 du 30/6/2020 Issam Samaili a été nommé tuteur de Mohamed Imed Trabelssi pour gérer ses affaires et disposer pleinement de ses gains.

2020R02175DIVD2

Perte de titre de propriété

La Société de Production Agricole Teboulba «SOPAT», SA, immatriculée au Registre National des Entreprises sous l'Identifiant Unique n°0226671F, déclare la perte de son titre de propriété n°30232/03 relatif au terrain dénommé "INTILAKA" objet du titre foncier n°26378 Mahdia sis à Bir Zrelli, délégation Boumerdess, Gouvernorat de Mahdia.

Certificat de perte délivré par le poste de police - Sousse Sud n°910 du 25/9/2020.

2020S01008DIVD2

Avis

Mr Ameur Krid Annonce que son fils Ahmed possède un terrain de superficie de 150m² sis route Sakiet Eddair km07 Sfax effectué par l'acte de donation daté le 8 avril 2007 devant deux notaires Wajdi Kanou et Wadie Abid et il a perdu le dit titre de propriété et il désire se faire délivrer une autre copie originale. Tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Maître Abdennadher Mohamed Sadok à la route de Mahdia km6 Sakiet Eddair Sfax et ce dans un délai de 70 jours à partir de la date de l'apparition de cet avis.

2020X01299DIVD2

Avis

Monsieur Khalil Ben Hamed Abida et ses partenaires annoncent aux publics que les héritiers de sa mère Sajia Derbel et qui sont son marie Hamed Ben Mohamed Abida et ses fils Jeb ran et Khalil et Baha Eddin et Safa Eddin et Malek et Sadam et sa mère Latifa Bent Ahmed Babbo. Suivant acte de décès le 28/5/1992 du tribunal de contenal de Sfax qu'ils possèdent selon leur droit légal une parcelle de terre de surface 4728.25 m².

Elle est située à la route de Taniour km16 Sfax actuellement sujet de demande d'enregistrement cadastral n°122210.

Et venu à Sajia Derbel par acte de partage délivré le 9/7/1991 enregistré le 30/6/1992 n°3502 par les deux notaires Mzid. Mohamed et Triki Ali.

et leur acte est égaré et ces héritiers veulent extraire une deuxième copie identique.

Et qui veut s'opposer doit s'adresser auprès du notaire à Sfax Mzid Mohamed dans un délai de soixante dix jours (70j) à partir de la date de cet avis.

2020X01305DIVD2

Avis

Mohamed Ben Elhabib Essafi annonce au public qu'il possède une parcelle de terre d'une superficie de 564m² comportant une maison située à la route de Teniour km 6 Sfax et son acte de propriété est égaré et il veut extraire une deuxième copie identique.

Et qui veut s'opposer doit s'adresser auprès du notaire à Sfax Mzid Mohamed dans un délai de soixante dix jours à partir de la date de cet avis.

2020X01306DIVD2

Avis

Monsieur Abederrazek Trichili annonce qu'il a perdu le titre de sa propriété de la moitié à l'indivision dans un terrain dont la superficie est de 200 m² sis Agareb Sfax qui est un acte de vente rédigé par le notaire

Jamel Mallouli et son collègue daté du 15/4/2014 et il a l'intention d'extraire un nouveau titre prouvant sa propriété. Les oppositions sont recevables chez le notaire Manel Fetoui à son étude rue Mahmoud

Matri Agareb Sfax dans un délai de soixante dix jours à partir de la publication de cette annonce dans le Journal Officiel.

2020X01308DIVD2

Avis

Messieurs Chedli Ben Ammar et son frère Mohamed annoncent qu'ils ont perdu le titre de leur propriété d'une parcelle de terre contenant 6 pieds d'oliviers et une autre de trois pieds d'oliviers situées à chaale et un terrain de superficie 1500 m² et un terrain de superficie de 420 m² et un terrain de superficie de 2500 m² situés à Morgine et d'une parcelle de terre contenant 8 pieds d'oliviers à Tourba et deux parcelles de terre contenant 3 pieds d'oliviers chacune situés à Jeberna et un terrain de superficie de 300 m² avec maison situés à oued Ali Agureb Sfax qui est un acte de donation rédigé par le notaire Habib Mbarek et son collègue daté du 02/5/2007 et ils ont l'intention d'extraire un nouveau titre prouvant leur propriété. Les oppositions sont recevables chez le notaire Manel Fetoui à son étude rue Mahmoud Matri Agareb Sfax dans un délai de soixante dix jours à partir de la publication de cette annonce dans le Journal Officiel.

2020X01309DIVD2

Avis

M. Ali Bedbabis annonce qu'il possède la totalité d'un magasin sis à la rue Farhat Hached Agareb Sfax effectué par la vente qu'a été faite le 12 octobre 2018 et qui a été enregistré le 12 octobre 2018 n°M024813 à l'attestation de deux notaires Jamel Mallouli et Wadii Makni. Cet acte est perdu il désire se faire délivrer une autre copie originale tout contestant devra s'adresser au cabinet de notaire maître Bedbabis Wided situé dans la rue de Med Ben Jouida Agareb Sfax dans un délai ne dépasse pas 70 jours.

2020X01310DIVD2

Avis

Messieurs Nejib et Riadh Sagari annoncent qu'ils ont perdu le titre de leur propriété de parts à l'indivision dans un terrain de superficie 1062 m² avec maison et un terrain de superficie de 50 m² avec boutique situées mile 13 Sager Agareb Sfax qui est un acte de donation rédigé par le notaire Jamel Mallouli et son collègue daté du 7/6/2016 et ils ont l'intention d'extraire un nouveau titre prouvant leur propriété. Les oppositions sont recevables chez le notaire Manel Fatoui à son étude rue Mahmoud Matri Agareb Sfax dans un délai de soixante dix jours à partir de la publication de cette annonce dans le Journal Officiel.

2020X01311DIVD2

Avis

Mme Salwa Bent Sadok Arous annonce que le titre de propriété de son mari concernant la totalité d'une parcelle de terre d'une superficie de 400 m² environ située à Sfax Route de Habena mile 4 a disparu et elle veut extraire un autre titre original qui remplace le premier perdu.

Toute contestation doit être adressée au bureau du notaire à Sfax Mr. Mohamed Dahmen dans un délai de 70 jours à partir de l'opposition.

Toute opposition après ce délai sera rejetée.

2020X01318DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Suite à l'annonce 2020S0088FCCC2 parue au JORT n°64 en date du 8/9/2020 page 1988.

Lire : Les oppositions se font entre les mains du vendeur

Au lieu de : les oppositions se font entre les mains de l'acheteur.

Le reste inchangé.

2020S01000RECZ9